



Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Communauté française)

Session 2022-2023

Séance plénière du mercredi 29 mars 2023

Compte rendu

Sommaire

	Pages
EXCUSÉS.....	4
ORDRE DU JOUR.....	4
COMMUNICATIONS	
• <i>DÉPÔT D'UN PROJET DE DÉCRET</i>	4
• <i>RAPPORT DE COMMISSION</i>	4
• <i>ARRÊTÉS DE RÉALLOCATION</i>	4

- QUESTIONS ÉCRITES 4
- NOTIFICATIONS 4

EXAMEN DES PROJETS ET DES PROPOSITIONS

- PROPOSITION DE RÉSOLUTION CONCERNANT LES AIDES INDIVIDUELLES À L'INTÉGRATION POUR LES PERSONNES DE PLUS DE 65 ANS SOUFFRANT DE DÉFICIENCE VISUELLE
 - DISCUSSION GÉNÉRALE
(Orateurs : Mme Clémentine Barzin, rapporteuse, Mme Aurélie Czekalski, Mme Céline Fremault, M. Ahmed Mouhssin, Mme Joëlle Maison et Mme Véronique Jamouille)..... 4
- PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À RÉALISER UN AUDIT EXTERNE DE BRUXELLES FORMATION
 - DISCUSSION GÉNÉRALE
(Orateurs : Mme Joëlle Maison, rapporteuse, Mme Clémentine Barzin, Mme Isabelle Emmery, M. Ahmed Mouhssin, M. Sadik Köksal et M. David Leisterh) 6
- PROPOSITION DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT VISANT À REMPLACER L'ARTICLE 42TER CONCERNANT LES COMMISSIONS DELIBERATIVES ENTRE PARLEMENTAIRES ET CITOYENS COMPOSEES DE DEPUTES ET INVITANT DES CITOYENS TIRES AU SORT ET L'ANNEXE RELATIVE AU VADE-MECUM ET GLOSSAIRE DU 10 JUILLET 2020 ETABLIS PAR LE GROUPE DE TRAVAIL « COMMISSIONS DELIBERATIVES »
 - DISCUSSION GÉNÉRALE
(Orateurs : Mme Farida Tahar, rapporteuse et oratrice, Mme Magali Plovie, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Isabelle Emmery, Mme Joëlle Maison et Mme Clémentine Barzin)..... 9
 - DISCUSSION DES ARTICLES 12
- PROPOSITION DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT VISANT À ASSURER LA PUBLICITÉ DES DÉBATS LORS DES RÉUNIONS DE LA COMMISSION SPÉCIALE DU BUDGET ET DU COMPTE DE L'ASSEMBLÉE ET DE LA COMMISSION SPÉCIALE DU RÈGLEMENT
 - DISCUSSION GÉNÉRALE
(Orateurs : M. Gaëtan Van Goidsenhoven, rapporteur, et Mme Magali Plovie)..... 12
 - DISCUSSION DES ARTICLES 13

INTERPELLATIONS

- LE SUIVI DE LA RÉSOLUTION VISANT LA SENSIBILISATION AUX DIFFÉRENTS TYPES DE CONTRACEPTION, Y COMPRIS MASCULINE de M. Sadik Köksal
à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la santé
(Orateurs : M. Sadik Köksal, M. Martin Casier, Mme Latifa Ait-Baala et Mme Barbara Trachte, ministre-présidente)..... 13
- LA STRATÉGIE DE BRUXELLES-FORMATION POUR LA PROMOTION DES FILIÈRES STEAM de M. Gaëtan Van Goidsenhoven
à M. Bernard Clerfayt, ministre en charge de la Formation professionnelle
(Orateurs : M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Isabelle Emmery et M. Bernard Clerfayt, ministre) 14

QUESTIONS ORALES

- LE SUIVI DU PLAN INTRAFRANCOPHONE DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES 2020-2024 de M. Mohamed Ouriaghli
à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Famille
(Orateurs : M. Mohamed Ouriaghli et Mme Barbara Trachte, ministre-présidente)..... 17

- *LA PRÉVENTION ET LA SENSIBILISATION PAR RAPPORT AUX INFECTIONS SEXUELLEMENT TRANSMISSIBLES (IST)*
de Mme Leila Agic
à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Famille et de la Promotion de la santé
et à M. Alain Maron, ministre en charge de la Santé
(Oratrices : Mme Leila Agic et Mme Barbara Trachte, ministre-présidente)..... 18
- *LA SENSIBILISATION À LA MALADIE DE PARKINSON*
de M. Mohamed Ouriaghli
à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la santé,
à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées
et à M. Alain Maron, ministre en charge de la Santé
(Orateurs : M. Mohamed Ouriaghli et Mme Barbara Trachte, ministre-présidente)..... 19
- *LE SOUS-TITRAGE EN NÉERLANDAIS ET EN ANGLAIS DE BX1*
de Mme Anne-Charlotte d'Ursel
à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Culture
(Oratrices : Mme Anne-Charlotte d'Ursel et Mme Barbara Trachte, ministre-présidente)..... 20

QUESTION D'ACTUALITÉ

- *LA GRAVE MENACE QUI PÈSE SUR LES ENTREPRISES DE TRAVAIL ADAPTÉ (ETA) BRUXELLOISES*
de Mme Françoise Schepmans
à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées
(Oratrices : Mme Françoise Schepmans et Mme Barbara Trachte, ministre-présidente)..... 21

VOTES NOMINATIFS

- *CONCLUSIONS DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DES PERSONNES HANDICAPÉES, DU TRANSPORT SCOLAIRE, DES CRÈCHES, DE LA CULTURE ET DU TOURISME RELATIVES À LA PROPOSITION DE RÉOLUTION CONCERNANT LES AIDES INDIVIDUELLES À L'INTÉGRATION POUR LES PERSONNES DE PLUS DE 65 ANS SOUFFRANT DE DÉFICIENCE VISUELLE* 22
- *CONCLUSIONS DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DES PERSONNES HANDICAPÉES, DU TRANSPORT SCOLAIRE, DES CRÈCHES, DE LA CULTURE ET DU TOURISME RELATIVES À LA PROPOSITION DE RÉOLUTION VISANT À RÉALISER UN AUDIT EXTERNE DE BRUXELLES FORMATION* 22
- *PROPOSITION DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT VISANT À REMPLACER L'ARTICLE 42TER CONCERNANT LES COMMISSIONS DÉLIBÉRATIVES ENTRE PARLEMENTAIRES ET CITOYENS COMPOSÉES DE DÉPUTÉS ET INVITANT DES CITOYENS TIRES AU SORT ET L'ANNEXE RELATIVE AU VADE-MECUM ET GLOSSAIRE DU 10 JUILLET 2020 ÉTABLIS PAR LE GROUPE DE TRAVAIL « COMMISSIONS DÉLIBÉRATIVES »* 23
- *PROPOSITION DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT VISANT À ASSURER LA PUBLICITÉ DES DÉBATS LORS DES RÉUNIONS DE LA COMMISSION SPÉCIALE DU BUDGET ET DU COMPTE DE L'ASSEMBLÉE ET DE LA COMMISSION SPÉCIALE DU RÈGLEMENT* 23

CLÔTURE 23

ANNEXES

- *ANNEXE 1 : RÉUNIONS DES COMMISSIONS* 25
- *ANNEXE 2 : ARRÊTÉS DE RÉALLOCATION* 27
- *ANNEXE 3 : COUR CONSTITUTIONNELLE* 28

Présidence de Mme Magali Plovie, présidente

La séance plénière est ouverte à 9h35.

*M. Petya Obolensky et Mme Delphine Chabbert
prennent place au Bureau en qualité de secrétaires.*

*(Le procès-verbal de la séance plénière
du vendredi 17 mars est déposé sur le Bureau)*

Mme la présidente.- Mesdames et Messieurs, la séance plénière est ouverte.

EXCUSÉS

Mme la présidente.- Mme Stéphanie Koplowicz, Mme Elisa Groppi, M. Jamal Ikazban, M. Rachid Madrane, Mme Marie Nagy et Mme Isabelle Pauthier ont prié d'excuser leur absence.

ORDRE DU JOUR

Mme la présidente.- Au cours de sa réunion du mercredi 22 mars dernier, le Bureau élargi a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance plénière du mercredi 29 mars 2023.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Si personne ne demande la parole, l'ordre du jour ainsi modifié est adopté.

COMMUNICATIONS

Dépôt d'un projet de décret

Mme la présidente.- En date du 16 mars 2023, le Gouvernement francophone bruxellois a déposé un projet de décret portant assentiment à la convention du Conseil de l'Europe sur l'accès aux documents publics, faite à Tromsø le 18 juin 2009 [doc. 115 (2022-2023) n° 1].

Il est envoyé pour examen en commission des Affaires générales et résiduaire, de la Cohésion sociale et des Infrastructures sportives le 2 mai prochain.

Rapport de commission

Mme la présidente.- En date du mardi 17 janvier 2023, la commission de l'Enseignement, de la Formation professionnelle, des Personnes handicapées, du Transport scolaire, des Crèches, de la Culture et du Tourisme a adopté le rapport concernant le suivi des recommandations de la commission délibérative « Comment améliorer la formation en alternance pour en faire un meilleur outil d'épanouissement, d'accès à l'emploi et de réorientation professionnelle à Bruxelles et comment y associer les employeurs bruxellois privés et publics ? » [doc. 80 (2022-2023) n° 4].

Ce rapport vous a été adressé ce lundi 27 mars 2023. Cette commission se réunira le mardi 25 avril 2023 à 18h00 afin de présenter aux citoyens membres de la commission délibérative le suivi apporté auxdites recommandations.

Arrêtés de réallocation

Mme la présidente.- Le Gouvernement a fait parvenir neuf arrêtés de réallocation au Parlement en exécution de l'article 15 des lois coordonnées du 17 juillet 1991 sur la

comptabilité de l'État. Il en est pris acte. La liste de ces arrêtés de réallocation est annexée au présent compte rendu.

Questions écrites

Mme la présidente.- Depuis notre dernière séance, des questions écrites ont été adressées par Mme Latifa Aït-Baala et Mme Véronique Lefrancq à Mme Barbara Trachte.

Notifications

M. le président.- Le Parlement a reçu notification des arrêts récemment prononcés par la Cour constitutionnelle, ainsi que des recours et des questions préjudicielles qui lui ont été adressés. La liste de ces notifications est annexée au présent compte rendu.

EXAMEN DES PROJETS ET DES PROPOSITIONS

PROPOSITION DE RÉSOLUTION CONCERNANT LES AIDES INDIVIDUELLES À L'INTÉGRATION POUR LES PERSONNES DE PLUS DE 65 ANS SOUFFRANT DE DÉFICIENCE VISUELLE

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle la discussion générale de la proposition de résolution concernant les aides individuelles à l'intégration pour les personnes souffrant de déficience visuelle [doc. 75 (2021-2022) n° 1 et doc. 75 (2022-2023) n° 2].

Discussion générale

Mme la présidente.- La discussion générale est ouverte.

Mme Clémentine Barzin (rapporteuse)- Je me réfère à son rapport écrit.

Mme Aurélie Czekalski (MR)- Le 7 mars dernier, nous avons débattu en Commission de l'autonomie des personnes porteuses de handicap et des personnes souffrant d'une déficience, quelle qu'elle soit.

Cette proposition est le fruit de mon expérience personnelle et familiale mais également de nos nombreuses visites de terrain effectuées dans le cadre de notre travail parlementaire. Nous avons rencontré des personnes touchées par une déficience visuelle, mais également discuté avec les associations et fondations qui les aident au quotidien.

Lors du salon BrailleTech, j'ai ainsi pu discuter avec de nombreuses personnes souffrant d'une déficience visuelle. Elles m'ont fait part des difficultés rencontrées dans leur vie privée et professionnelle, mais aussi du coût de toutes ces technologies et de ces nouveaux appareils mis à leur disposition pour leur permettre de vivre de manière autonome et de dépendre le moins possible d'une tierce personne, qu'il s'agisse d'un proche, d'un collègue ou d'un ami.

Il s'agit par exemple de la vidéo-loupe, de la synthèse vocale, des barrettes Braille. Je les ai testées lors de ces salons afin de mieux comprendre et de mieux me rendre compte de leur utilité et de leur importance.

Nous serons toutes et tous, à un moment donné de notre vie, confrontés à une déficience visuelle. Cependant, nous ne serons pas tous touchés de la même manière, ni avec les mêmes conséquences. Pour certaines personnes, cette

déficience surviendra plus tôt dans le cours de leur vie tandis que, pour d'autres, elle apparaîtra après 65 ans.

La prise en charge de l'aide y afférente peut faire toute la différence. À l'heure actuelle, l'espérance de vie avoisine les 80 ans, et les professionnels du secteur s'accordent sur le fait que plus de 50 % des demandes émanent de personnes âgées, et en particulier des personnes âgées de plus de 65 ans.

C'est dans ce cadre que mes collègues, Céline Fremault ainsi que David Weytsman, et moi-même avons rédigé la présente proposition. Nous demandons tout d'abord d'étudier la possibilité de supprimer les différences qui existent dans les interventions des pouvoirs publics, selon que la personne est reconnue avant ou après l'âge de 65 ans, en accordant la priorité aux aides individuelles.

Deuxièmement, nous demandons d'évaluer le coût de l'ouverture des aides matérielles au-delà de 65 ans et, en fonction des résultats de l'étude précitée, de voir s'il y a lieu ou non de supprimer cette limite d'âge de 65 ans.

Cette proposition répond aux demandes des associations et des fondations. Elle permet de nous fonder sur des données chiffrées et de savoir où nous allons.

Je crois pouvoir dire que sur les constats, nous nous rejoignons toutes et tous. Toutefois, certains souhaitent attendre la fameuse cocomisation, alors que d'autres sont partisans de revenir avec un texte sur la question des paliers. Permettez-moi de revenir sur une série d'éléments justifiant votre rejet du texte.

Tout d'abord, vous évoquez le fait que ce texte ne concerne que les déficiences visuelles. En effet, il ne faut pas nous limiter à ces dernières, mais lorsque nous rédigeons un texte global, vous parlez de texte fourre-tout, et lorsque nous segmentons les demandes, vous formulez également des critiques.

Je profite de cette occasion pour évoquer la proposition de résolution déposée par M. David Weytsman, qui vise à faire de la Région bruxelloise une Région « *handifriendly* ». Il s'agit d'un texte global que vous accueillerez positivement, je l'espère.

Ensuite, le coût de 3 millions d'euros a été pointé par certains en commission. Cette information n'émane pas de la Ligue Braille, d'après les contacts que j'ai pris depuis lors. La Ligue souhaite, au contraire, que ce coût soit estimé pour permettre aux acteurs politiques de prendre une série de décisions, ou d'en déterminer les phases.

Enfin, vous voudriez attendre que la compétence soit transférée, au 1^{er} janvier 2024, à Iriscare. J'estime que nous avons perdu assez de temps dans ce domaine. Des études et analyses pourraient être lancées et le travail pourrait déjà commencer.

Notre combat pour une société plus inclusive et accessible ne date pas d'hier. Nous avons souvent débattu dans nos Assemblées d'accessibilité numérique, d'accès aux bâtiments publics et aux transports en commun. Vous le constatez, nous ne lâchons pas l'affaire. Tout doit être mis en œuvre pour une société plus inclusive et respectueuse des personnes déficientes visuelles, qui doivent jouir des mêmes libertés que tout le monde, et vivre et travailler en toute autonomie.

Chacun d'entre nous sera, à un moment de sa vie, confronté à une déficience visuelle. C'est pour vos proches, aujourd'hui, et pour vous, demain, que nous présentons ce texte.

(Applaudissements sur les bancs des groupes MR et Les Engagés)

Mme Céline Fremault (Les Engagés).- Mme Czekalski vient de démontrer avec ordre et méthode la pertinence du dépôt de cette proposition de résolution. Ce texte est cadré et ne demande pas l'impossible : des études afin de pouvoir avancer sur une déficience en particulier.

Il faut pouvoir l'examiner aussi à l'aune de l'ensemble des travaux menés dans cette Assemblée depuis quatre ans. On ne peut pas dire tout et son contraire en commission et en plénière concernant la thématique du handicap.

J'ai cosigné cette proposition de résolution et je la soutiendrai jusqu'au bout en la votant.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo).- En guise d'introduction, je tiens à rappeler que mon groupe refuse d'ajouter de la discrimination à la discrimination. Il considère qu'élaborer un texte pour apporter des aides ou pour étudier la possibilité d'apporter des aides uniquement à une partie des personnes en situation de handicap est inacceptable. Ne serait-ce que pour cette raison, nous rejeterons cette proposition de résolution.

En 2021, j'avais déjà interpellé le ministre Rudi Vervoort sur ce sujet. En effet, sur le site du service Personne handicapée autonomie recherchée (PHARE), on peut lire que « la personne handicapée de plus de 65 ans peut continuer à bénéficier des interventions du service PHARE pour autant qu'elle ait été admise avant 65 ans et que la demande soit en lien direct avec le handicap qui a fait l'objet de l'admission ». Nous considérons que cela n'est effectivement pas acceptable. Rappelons qu'en 2021, Unia avait rédigé un rapport soulignant le fait que ce traitement inégalitaire était inacceptable. En 2022, un arrêt de la Cour constitutionnelle confirmait d'ailleurs, à la suite d'une demande introduite en Wallonie, que cette situation ne pouvait plus durer.

S'agissant des moyens de la Commission communautaire française aujourd'hui, nous les connaissons et nous savons que cette compétence sera transférée à la Commission communautaire commune le 1^{er} janvier 2024. Le ministre Vervoort nous avait annoncé que des études seraient menées afin d'évaluer le coût potentiel et la manière dont elle devrait être intégrée, compte tenu du nombre important d'acteurs concernés. Nous maintenons ce cap et attendons le retour de M. Vervoort. Un groupe de travail a été mis sur pied et les chiffres seront rendus disponibles lors des discussions budgétaires.

Je reconnais que votre proposition de résolution ne demande pas grand-chose : l'évaluation du coût et l'étude de la possibilité de supprimer la mention de l'âge de 65 ans. S'agissant de l'évaluation des coûts, le ministre Vervoort s'y est engagé dans le cadre de la cocomisation. Il suffit donc de le lui demander. D'ailleurs, un groupe de travail s'y est attelé. S'agissant de la suppression de la mention liée à l'âge, il est inutile de l'étudier puisque la Cour constitutionnelle a clairement établi qu'elle est illégale et inacceptable. Que faudrait-il étudier dès lors ? L'arrêt de la Cour constitutionnelle ?

Par conséquent, le groupe Ecolo attend une réponse claire de M. Vervoort quant aux coûts engendrés et rejettera votre proposition de résolution.

Quant au texte annoncé de M. Weytsman sur la ville « *handifriendly* », il existe de fort bons textes en matière d'approche intégrée du handicap (*handistreaming*). S'ils étaient appliqués, ce serait déjà pas mal. Nous attendrons ainsi votre texte.

Mme Joëlle Maison (DéFI).- Ce texte est au cœur de la problématique de l'inclusion à laquelle le groupe DéFI est, en principe, favorable, a fortiori depuis l'introduction dans la Constitution de l'article 22ter qui prévoit que toutes les personnes, qu'elles soient porteuses de handicap ou valides, doivent évoluer dans la société de manière inclusive, mélangées, et non imbriquées dans deux univers parallèles.

Votre proposition de résolution, *a priori* éminemment sympathique et positive, contient deux demandes.

La première est de mettre fin à la discrimination qui ne se situe pas au niveau de l'âge auquel l'aide individuelle sera fournie, mais de l'âge où la demande a été introduite. À la suite du décret wallon, une question préjudicielle a été posée à la Cour constitutionnelle. Celle-ci a considéré que ce n'était pas la balise arbitraire de 65 ans qui était discriminante – puisque, au-delà de 65 ans, d'autres types de soutiens sont offerts –, mais qu'à partir du moment où le handicap visuel a été reconnu avant 65 ans, il n'était pas équitable de refuser cette aide à quelqu'un qui en avait fait la demande après 65 ans. La Cour constitutionnelle s'est prononcée sur cette demande d'équité et l'administration de la Commission communautaire française a fait évoluer ses pratiques. Désormais, si un handicap visuel est reconnu avant 65 ans, mais que la personne concernée n'a introduit sa demande qu'après cet âge, l'aide lui sera accordée. Il a donc déjà donc été répondu à une partie de votre proposition.

La deuxième partie de la proposition consiste à supprimer le seuil de 65 ans. Dans un monde idéal où la Commission communautaire française jouirait d'une enveloppe extensible, ou dans un monde peut-être moins idéal où il n'y aurait pas de cocomisation, nous soutiendrions évidemment cette demande.

Cependant, dès lors qu'il ne s'agit pas d'une proposition linéaire incluant l'ensemble des handicaps, dès lors que M. Vervoort s'est engagé à évaluer le coût de la mesure dans la perspective de la cocomisation et dès lors que cette dernière est amorcée, il ne serait pas raisonnable d'accéder à cette deuxième demande à ce stade. Par conséquent, le groupe DéFI la rejettera.

Mme Véronique Jamouille (PS).- Mes collègues ayant déjà tout dit, je me contenterai de remercier les auteurs de la proposition d'avoir à nouveau attiré notre attention sur cette thématique. Nous nous réjouissons du travail que nous menons tous ensemble pour une inclusion plus importante des personnes handicapées et nous nous félicitons de l'introduction d'un article spécifique dans la Constitution en 2021.

Néanmoins, nous n'allons pas non plus soutenir la proposition. Tout d'abord, il est discriminatoire de n'envisager que la déficience visuelle et non tous les types de handicaps qui empêchent l'autonomie de nombreuses personnes, quel que soit leur âge.

Ensuite, en ce qui concerne la discrimination fondée sur l'âge auquel la demande a été introduite (limite des 65 ans), dans les faits, l'administration s'est conformée à l'arrêt de la Cour constitutionnelle, comme l'a rappelé Mme Maison.

Enfin, des engagements précis ont été pris par le ministre Rudi Vervoort et, surtout, le transfert de la compétence à Iriscare ouvre la perspective d'un budget plus important. Il est donc inutile de commencer ce travail maintenant, d'une part parce qu'une réflexion est en cours à cet égard et, d'autre part, parce que nous ne serons bientôt plus compétents dans ces matières.

Mme Aurélie Czekalski (MR).- Nous avons essayé, en commission, d'être constructifs, en proposant de renvoyer le texte vers un groupe de travail réunissant majorité et

opposition. Cela aurait permis de le mettre en pause afin de l'améliorer encore, une attitude toujours utile pour ces sujets qui transcendent nos différences et nos clivages politiques. Cela a malheureusement été refusé.

« Attendre et voir venir » pourrait être votre slogan. Je préfère « gouverner, c'est prévoir » ou, comme on dit en néerlandais, « *meten is weten* ». Je prends acte du rejet de ce texte, qui aura lieu en fin de matinée. Les associations demandent pourtant depuis des années que soit étudiée la possibilité de lever cette condition d'âge. J'espère néanmoins que la Commission communautaire commune se penchera activement sur ce sujet, quels que soient les handicaps et les déficiences.

Mme la présidente.- La discussion générale est close.

Dans la mesure où les conclusions de la commission tendent à ne pas adopter la proposition de résolution, il n'y a pas d'examen des articles, en application de l'article 65.2 du Règlement.

L'Assemblée se prononcera sur ces conclusions à l'heure des votes.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À RÉALISER UN AUDIT EXTERNE DE BRUXELLES FORMATION

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle la discussion générale de la proposition de résolution visant à réaliser un audit externe de Bruxelles Formation [doc. 105 (2021-2022) n° 1 et doc. 105 (2022-2023) n° 2].

Discussion générale

Mme la présidente.- La discussion générale est ouverte.

La parole est à Mme Joëlle Maison, rapporteuse.

Mme Joëlle Maison (DéFI), rapporteuse.- M. David Leisterh et Clémentine Barzin présentent les grandes lignes de leur proposition. M. Leisterh met en exergue quelques singularités bruxelloises, notamment en termes de taux d'emploi. L'orateur met en parallèle les chiffres relatifs au nombre de chercheurs d'emploi, l'inadéquation de leurs profils par rapport aux exigences des entreprises en recherche de personnel et, aussi, le nombre de métiers en pénurie. M. Leisterh évoque la hauteur du budget consacré à Bruxelles Formation qui doit, selon lui, passer d'une politique d'objectifs à des obligations de résultat. Il évoque ensuite l'audit d'Actiris, en cours actuellement et souhaiterait que l'on se livre au même exercice pour Bruxelles Formation, estimant que la formation est l'une des clefs qui permettra d'accroître le taux d'emploi à Bruxelles et de créer de la classe moyenne.

Clémentine Barzin renchérit et ajoute quelques chiffres aux données précédemment citées. Bruxelles Formation a donné un suivi à 9.000 chercheurs d'emploi bénéficiant d'une indemnité de formation en 2021 dont un tiers ont été formés dans l'un des 113 métiers en pénurie. L'oratrice met en exergue le faible taux de sortie vers un emploi durable, soit 1.862 personnes sur les 9.000 formés. Le groupe MR sollicite enfin plus de transparence quant au rapport formation/coût, fonctionnement/coût et efficacité des satellites de la Cité des métiers, des Pôles Formation-Emploi ou encore des centres de formation.

M. Sadik Köksal prend la parole pour rappeler que la bonne utilisation des deniers publics mais aussi l'efficacité, l'évaluation des politiques publiques, la transparence et la gouvernance sont cruciales pour le groupe DéFI. M. Köksal estime toutefois peu opportun de rencontrer la demande d'audit de Bruxelles Formation parce qu'une telle étude a été réalisée par Mc Kinsey en 2018 à l'initiative de Didier Gosuin

et a abouti à un rapport à plusieurs volets. Sur les critères de qualité et leur opérationnalisation mais aussi sur l'effort requis en matière de formation. L'orateur rappelle que la gestion paritaire de Bruxelles Formation permet aussi aux employeurs de s'assurer de la couverture de leurs besoins par l'offre de formation déployée. Un nouvel audit ferait donc double emploi et serait un gaspillage de deniers publics.

Mme Isabelle Emmery estime que s'il est juste d'attirer l'attention des députés sur le rôle de Bruxelles Formation, il est disproportionné et inapproprié d'en demander un audit externe. Pour Mme Emmery, Bruxelles Formation se place dans un processus constant d'amélioration à l'aide de procédures menées par divers consultants externes mais également avec la Cour des comptes, l'Agence du Fonds social européen ou encore les rapports d'activités relatifs à l'exécution du contrat de gestion. L'oratrice rappelle que le taux de satisfaction des stagiaires en formation a progressé, y compris en 2021 pendant la crise sanitaire et aussi la réelle satisfaction des gens qui fréquentent et qui utilisent les services de Bruxelles Formation. Mme Emmery, rappelle ensuite le rattrapage du taux d'emploi de Bruxelles qui a été supérieur à celui des deux autres Régions ces dernières années. Le groupe PS ne soutiendra donc pas la proposition, lui préférant un échange avec le ministre et la directrice de l'institution.

M. Hicham Talhi indique que le groupe Ecolo ne partage pas la même vision que les initiateurs de la proposition de résolution à propos du marché de l'emploi. D'après lui, ce sont les salaires, pas assez élevés et les conditions de travail qui suscitent la pénurie dans les métiers listés comme tels. Et que le néerlandais est également un frein important à la mise à l'emploi des Bruxellois. L'orateur rappelle ensuite qu'il y a déjà eu un audit de Bruxelles Formation en 2018 et que cet organisme fonctionne bien. Il dit son groupe également favorable à des politiques de résultats mais pointe les contradictions des libéraux à cet égard puisque, selon lui, lorsque des contraintes sont imposées aux employeurs, ils sont les premiers à s'y opposer. Le groupe Ecolo ne votera pas le texte.

S'ensuit un échange de vues entre M. Leisterh, M. Talhi et M. Mouhssin, échange aux cours duquel sont évoqués des sujets en lien plus ou moins étroits avec le texte examiné. La proposition est ensuite soumise au vote et est rejetée par deux voix pour et 7 voix contre.

(Applaudissements)

Mme Clémentine Barzin (MR).- Je remercie notre rapporteuse pour son rapport très complet. Mme Maison a évoqué différents chiffres, mais n'a pas donné les chiffres globaux en matière d'emploi. En 2021, le taux d'emploi des personnes de 20 à 64 ans était de 62,2 % en Région de Bruxelles-Capitale, contre 65,2 % en Wallonie et 75,3 % en Flandre.

Il faut savoir que le budget 2022 de Bruxelles Formation s'élevait à près de 84,5 millions d'euros. Il existe toujours 113 métiers en pénurie et, depuis 20 ans, on observe les mêmes pénuries de recrutement dans les mêmes secteurs. Je répète la conclusion : on compte 88.000 chercheurs d'emploi en Région bruxelloise. En 2021, 9.000 ont été formés et 1.862 ont trouvé un emploi durable. Voilà le rapport que l'on peut établir sur la base des réponses aux questions écrites posées à l'institution elle-même. Le rapport montre donc qu'un effort considérable doit encore être fourni.

J'entends les différentes remarques faites par mes collègues, mais M. Köksal, du groupe DéFI, parle d'un rapport de McKinsey & Company qui date d'il y a cinq ans ! Si vous estimez qu'en cinq ans, l'emploi s'est radicalement

amélioré en Région bruxelloise, dites-le-moi, Monsieur Köksal ! Je ne vois pas d'amélioration. Un trop grand nombre de jeunes peinent encore à trouver un emploi. Les métiers en pénurie subsistent. Force est de constater que le rapport à l'entreprise – sujet que M. Leisterh et moi-même avons souvent mis sur la table - n'est pas encore optimal, malgré les pôles formation-emploi. On n'arrive toujours pas à offrir des formations adéquates, rapides et flexibles par rapport à la demande de différents secteurs.

Le MR veut trouver les meilleures filières pour améliorer la mise à l'emploi à Bruxelles. Pour ce faire, il estime que la Région bruxelloise doit se baser sur un rapport faisant état du fonctionnement de Bruxelles Formation et apporter des compléments utiles aux pratiques adoptées jusqu'ici.

Nous demandons donc au Collège de la Commission communautaire française de désigner un prestataire indépendant pour réaliser l'audit externe de Bruxelles Formation et des politiques de formation professionnelle menées ces cinq dernières années en Région de Bruxelles-Capitale.

Cet audit devra se concentrer sur l'analyse de la mise en application des critères suivants :

- la faisabilité : comment les politiques de formation professionnelle des Bruxellois ont été élaborées selon les besoins de la Région et comment les objectifs à atteindre ont été définis ;
- l'efficacité : dans quelle mesure les politiques de formation professionnelle de Bruxelles Formation ont produit des résultats positifs pour le public bruxellois visé ;
- l'efficience : le rapport entre les moyens mobilisés et les résultats.

Nous demandons également que l'auditeur soit chargé d'analyser les résultats des politiques de formation professionnelle de ces cinq dernières années selon les indicateurs que sont le taux de réussite, le taux d'insertion sur le marché de l'emploi et la durabilité de l'emploi.

(Applaudissements sur les bancs du groupe MR)

Mme Isabelle Emmery (PS).- Je félicite Mme Maison pour son brillant rapport.

La proposition de résolution telle qu'elle nous a été présentée en commission nous a interpellés. En effet, lorsqu'un audit est demandé, c'est parce que des dysfonctionnements majeurs sont constatés, qui mettent en péril une structure ou sa pérennité. Or, cela ne semble pas être le cas en l'espèce.

Nous considérons que les chiffres qui ont été cités sont partiels et partiels. On ne peut comparer la situation dans les trois Régions. La Région bruxelloise présente des caractéristiques propres qui expliquent en partie les différences de taux d'emploi. Comparaison n'est pas raison, mais le rattrapage réalisé ces dernières années en Région bruxelloise est supérieur à celui des autres Régions. Une telle évolution démontre le dynamisme réel de cette institution.

En commission, j'ai cité les chiffres relatifs au taux de satisfaction des stagiaires. En pleine crise sanitaire, ce paramètre a enregistré une évolution positive. Cela méritait d'être signalé.

En outre, il n'est pas tenu compte dans ce débat du fait que nous aurons bientôt un rendez-vous important au sein de la commission ad hoc, à savoir la rencontre avec le ministre compétent et la direction de Bruxelles Formation. Ce moment

sera important car nous assisterons à la présentation du nouveau contrat de gestion, mais aussi à un échange sur la mise en œuvre de l'ancien.

Dès lors, je pense qu'il est plus utile d'attendre ce moment que d'adopter une proposition qui, pour nous, est interpellante sur le fond et laconique sur la forme. Vous l'aurez compris, nous adopterons la même démarche qu'en commission et rejetterons le texte.

(Applaudissements sur les bancs du groupe PS)

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo).- Plusieurs éléments ont été donnés. La présentation d'un contrat de gestion offre l'occasion d'un grand débat. La commission a décidé d'inviter la directrice générale de Bruxelles Formation pour exposer le travail réalisé et qui reste à faire dans le cadre du contrat de gestion. Cela relève du travail parlementaire.

Vous souhaitez un audit, mais il y en a eu un en 2018. Nous ne sommes pas dans la ligne macroniste qui consiste à enrichir les McKinsey et autres. C'est une manière différente d'envisager les choses. Je pense que nous avons un rôle de contrôle parlementaire à jouer. Vous choisissez de le déléguer au privé, nous souhaitons réaliser ce contrôle au sein du Parlement.

Mon groupe a souligné des réalités bruxelloises, de même que quelques difficultés propres à Bruxelles. La première est le bilinguisme. Oui, il est compliqué d'apprendre le néerlandais, aussi bien pour les citoyens lambda que pour les présidents de parti. Mon groupe a voulu démontrer par cet exemple qu'il est nécessaire de continuer à investir dans la formation au néerlandais. Le second point souligné porte sur les métiers en pénurie. Pourquoi le sont-ils ? Il y a certaines réalités, à savoir les horaires et les salaires. La formation n'explique pas tout.

Mark Twain distinguait trois types de mensonges : les mensonges, les sacrés mensonges et les statistiques. Ces dernières peuvent être instrumentalisées. Je vais d'ailleurs me prêter à l'exercice. Si l'on se concentre sur les jeunes, qui constituent une priorité, les chiffres à Bruxelles sont bien meilleurs que dans les autres Régions. Telle est la réalité.

Nous avons rendez-vous le 18 avril et aurons alors l'occasion de poser toutes les questions voulues. Nous verrons si le résultat est insatisfaisant, mais je suis convaincu que vous recevrez de nombreuses réponses aux questions que vous vous posez.

M. Sadik Köksal (DéFI).- Mme Maison a fait un très bon rapport, allant à l'essentiel des éléments sur lesquels j'aurais voulu revenir.

Rappelons que la commission de 2018 était paritaire et que les différents partenaires y étaient associés. Ils ont également pu formuler leurs remarques lors de l'élaboration de l'audit. Aujourd'hui, la gestion de Bruxelles Formation est, elle aussi, paritaire, puisqu'elle ne relève pas uniquement des pouvoirs publics, mais permet aussi aux employeurs de s'assurer que l'offre de formation couvre leurs besoins. Peut-être y a-t-il un décalage, mais dans ce cas, il faut voir quel modèle permettra une activation plus rapide des travailleurs. Je crois cependant que nous sommes sur la bonne voie.

Il ne faut pas non plus laisser entendre que Bruxelles Formation est le seul opérateur en Région bruxelloise. La lutte contre le chômage et le soutien aux personnes peu qualifiées passe par une multitude de politiques. Elle passe, par exemple, par les centres d'éducation et de formation en alternance, au niveau régional et de la Commission communautaire française, ou encore par Syntra Brussel, du côté néerlandophone.

Je ne vais pas citer de statistiques, qui laissent beaucoup de place à l'interprétation. Il faut par contre continuer à lutter contre le taux de chômage, qui reste élevé, suivre les besoins des secteurs professionnels en Région bruxelloise et adapter l'offre. Mais Bruxelles Formation propose déjà plus d'une centaine de possibilités, sans compter les autres opérateurs, tous complémentaires.

Relancer un audit serait un gaspillage d'argent public. Ce n'est pas la meilleure manière d'atteindre nos objectifs. Mais nous devons évidemment continuer à évaluer nos politiques pour les adapter.

Comme nous l'avons dit en commission, nous rejetterons donc cette proposition.

M. David Leisterh (MR).- Vous vous situez peut-être loin de la logique macroniste, mais vous êtes sur la bonne voie. Si l'on fait la somme de ce que vous avez dépensé auprès de Deloitte et consorts, vous vous en sortez franchement pas mal. Je ne suis pas sûr que les libéraux auraient fait aussi bien. Bravo !

(Sourires)

Si, en soi, demander un audit peut paraître relever d'une dynamique « bazooka », des éléments nuancent cela. Premièrement, un audit est en cours concernant Actiris. Il y a donc du sens à ce que ces deux audits se fassent parallèlement et que l'on puisse ainsi comparer les forces et les faiblesses de ces deux grosses institutions œuvrant contre le chômage en Région de Bruxelles-Capitale, construire des ponts et créer des connexions.

J'entends que vous n'en voulez pas, et c'est bien dommage. C'est une occasion manquée. Pensez-vous vraiment que notre rencontre avec Mme P'tito le 18 avril suffira pour déterminer les points de faiblesse et de force et travailler à un meilleur fonctionnement de la formation en Région de Bruxelles-Capitale ?

Je ne dis pas que tout est mauvais. Il y a effectivement un tas de choses qui se déroulent très bien. Ma collègue, Mme Barzin, et moi-même avons rencontré nombre d'acteurs. Ce sont ces mêmes acteurs qui nous confient que des éléments peuvent franchement être améliorés. Nous ne sommes pas suffisamment experts pour en dresser une liste détaillée et créer un plan d'action le plus efficace possible. D'autres personnes sont plus compétentes en la matière et se pencheront sur Actiris. Il aurait été intéressant que ce soit le cas pour Bruxelles Formation également.

Nous ne disons pas pour autant qu'il existe des dysfonctionnements au sein de Bruxelles Formation. En revanche, il y a certainement une grande marge de progression par rapport aux chiffres, que vous critiquez. Pour moi, ces chiffres sont bel et bien là. Je suis désolé, mais force est de constater que le taux de chômage reste trop élevé, même si nous observons une amélioration ces derniers temps. Comme vous le voyez, j'essaie d'être constructif.

Cela dit – et il s'agit là d'un aspect qui nous différencie radicalement, outre le fait que vous optiez davantage que nous pour une logique macroniste –, vous pointez régulièrement les difficultés inhérentes à Bruxelles. Selon vous, le fait que Bruxelles est une capitale justifie que nous ayons du mal à rehausser le taux d'emploi. Nous, ce que nous pointons, ce sont les possibilités qu'offre Bruxelles, et non les difficultés auxquelles elle est confrontée.

Ce sont précisément ces possibilités qui font que Bruxelles devrait afficher un taux d'emploi beaucoup plus élevé. Les possibilités et la diversité de Bruxelles sont une richesse. Nous ne comprenons pas que Bruxelles, capitale de

l'Europe, affiche un taux d'emploi aussi faible et un taux de chômage aussi élevé, même si je reconnais qu'il y a une amélioration. C'est sur cet aspect-là que nous devons travailler.

Vous me dites que vous allez rencontrer Mme P'tito le 28 avril : fort bien, mais c'est un an avant les élections. Nous savons tous ici que le travail aurait dû être fait depuis bien longtemps, et en ce moment-même, j'ai peur que l'on perde encore du temps alors que l'urgence va à l'accroissement du taux d'emploi à Bruxelles. Voilà pourquoi nous parlions de cet audit. J'espère donc que vous aurez l'occasion de revoir votre copie d'ici midi.

(Applaudissements sur les bancs du groupe MR)

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo).- La date choisie pour inviter Mme Olivia P'tito n'est pas le fruit du hasard. Elle correspond au renouvellement du contrat de gestion. Il nous a semblé opportun de lui poser des questions à ce moment-là.

Vous avez eu quatre ans pour interroger le ministre compétent sur les politiques menées. Les questions et interpellations servent à cela.

Après mûre réflexion, le groupe Ecolo rejettera votre texte, même si nous reconnaissons le travail de fond qui a été réalisé. Moi aussi, j'essaie d'être constructif.

Mme Clémentine Barzin (MR).- Ce sont justement les questions, analyses et rencontres de ces quatre années qui nous permettent de dire qu'il faut aller plus loin dans le règlement des dysfonctionnements. Ce ne sont pas deux heures de discussion avec Mme P'tito qui nous permettront d'apporter les améliorations que nous jugeons essentielles.

D'un point de vue budgétaire, Bruxelles Formation est le principal outil de la Commission communautaire française. Le manque d'ambition que vous affichez pour cette administration fondamentale est déplorable.

Mme la présidente.- La discussion générale est close.

Dans la mesure où les conclusions de la commission tendent à ne pas adopter la proposition de résolution, il n'y a pas d'examen des articles, en application de l'article 65.2 du Règlement.

L'Assemblée se prononcera sur ces conclusions à l'heure des votes.

(Mme Véronique Jamoulle, doyenne d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)

**PROPOSITION DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT VISANT
À REMPLACER L'ARTICLE 42TER CONCERNANT
LES COMMISSIONS DÉLIBÉRATIVES ENTRE PARLEMENTAIRES
ET CITOYENS COMPOSÉES DE DÉPUTÉS ET INVITANT
DES CITOYENS TIRÉS AU SORT ET L'ANNEXE RELATIVE
AU VADE-MECUM ET GLOSSAIRE DU 10 JUILLET 2020
ÉTABLIS PAR LE GROUPE DE TRAVAIL « COMMISSIONS
DÉLIBÉRATIVES »**

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle la discussion générale de la proposition de modification du Règlement visant à remplacer l'article 42ter concernant les commissions délibératives entre parlementaires et citoyens composées de députés et invitant des citoyens tirés au sort et l'annexe relative au vade-mecum et glossaire du 10 juillet 2020 établis

par le groupe de travail « Commissions délibératives » [doc. 111 (2022-2023) n° 1 et n° 2].

Discussion générale

Mme la présidente.- La discussion générale est ouverte.

La parole est à Mme Farida Tahar, rapporteuse.

Mme Farida Tahar, rapporteuse.- Je me réfère à l'excellent rapport écrit des services, que je remercie.

Mme Magali Plovie (Ecolo).- Il y a un peu plus de deux ans, nous adoptons le Règlement et le vade-mecum des commissions délibératives qui propulsait le Parlement francophone bruxellois et celui de la Région bruxelloise dans une nouvelle dimension politique et démocratique. Nos Assemblées s'ouvraient à la coconstruction de politiques publiques avec les citoyens, et ce, de manière permanente. Après 26 mois, 6 commissions délibératives, 60.000 lettres envoyées, 191 citoyens participants et plus de 200 recommandations, nous nous sommes implantés comme un modèle de référence, aussi bien au niveau national qu'international, pour faire de la démocratie autrement.

En effet, le Parlement wallon et le Parlement fédéral devraient reproduire notre modèle. Quant à l'étranger, l'Écosse, les Pays-Bas, le Monténégro, ou encore la France s'intéressent de près aux commissions délibératives. Soulignons également notre mention spéciale à la conférence de l'Observatoire international de la démocratie participative, en décembre dernier, qui valorisait le caractère novateur, mixte et inclusif des commissions délibératives.

Nous avons aussi appris que les deux autres modèles institutionnalisés que sont ceux de la Communauté germanophone et de la Ville de Paris intégreront prochainement la possibilité pour les élus et les élues de déposer une proposition de thématique, tout comme pour les citoyens. Car, oui, permettre aux citoyens, mais aussi aux élus, de proposer l'agenda politique est une réelle valeur ajoutée, et c'est bien ce que la Communauté germanophone et la Ville de Paris nous font savoir.

Si nous pouvons déplorer, au niveau de notre Parlement, l'absence de propositions et de suggestions citoyennes, cela doit nous encourager à faire plus largement connaître le rôle de notre institution auprès des Bruxellois, en leur montrant et en leur expliquant ce que la Commission communautaire française fait pour eux au quotidien. De surcroît, nous pourrions imaginer que, dans l'avenir, certains débats puissent se réaliser dans une commission délibérative rassemblant la Région et la Commission communautaire française, ce qui nous permettrait d'étendre les débats, de les mener plus globalement et d'aller au-delà des logiques institutionnelles.

Prenons une thématique comme la promotion de la santé. Il s'agit d'une matière à proprement parler de la Commission communautaire française, mais nous savons que de nombreux leviers se situent au niveau de la Région. La mutualisation d'une commission délibérative permettrait d'aller au-delà des blocages liés à la complexité institutionnelle de Bruxelles et de garantir ainsi une vision globale qui ne se limite pas à une entité fédérée ou à une autre. Cela renforcerait également la lisibilité des décisions pour les citoyens bruxellois.

Pour ce qui est des leçons à tirer de notre expérience, avant de passer aux modifications que nous vous proposons, j'en profite pour revenir sur quelques chiffres marquants qui ressortent des évaluations des questionnaires soumis aux participants des cinq premières commissions délibératives :

- 68 % des citoyens estiment que leur intérêt pour la politique a augmenté après leur participation à une commission délibérative ;
- 82 % des citoyens estiment mieux comprendre le système politique ;
- 73 % des citoyens participants estiment que la présence des parlementaires a permis de nourrir le contenu des discussions : ils ont apporté de bonnes idées, de l'expertise, de bons arguments sur le sujet ;
- 95 % des parlementaires estiment que la présence de citoyens tirés au sort a contribué au bon déroulement des discussions ;
- 95 % des citoyens aimeraient encore participer à une commission délibérative à l'avenir ;
- 97 % des participants – citoyens et parlementaires – estiment que les débats se sont déroulés dans le respect de chacun.

Au-delà des chiffres abstraits, ce sont surtout des expériences et des anecdotes qui me viennent et j'imagine que ceux qui ont participé aux commissions délibératives ont aussi de nombreux souvenirs très forts avec les citoyens. Je songe à ce monsieur qui combinait un travail de nuit éreintant avec une assiduité à toute épreuve à la commission délibérative, à cette dame qui me confiait sa timidité en début de processus avant de prendre la parole en séance plénière pour motiver son abstention, ou encore à ce monsieur arabophone qui a pris la parole à travers son fils pour témoigner de l'expérience incroyable qu'avait été sa participation à un tel processus. Je pense aussi à ces jeunes que nous avons vu grandir entre la première et la dernière session, gagnant en maturité et en prise de confiance.

Enfin, il y a la confiance qui se construit au fil des sessions entre parlementaires et citoyens, au point d'introduire des amendements conjoints et de garder par la suite des contacts. C'est là une des forces du modèle bruxellois, celle de ne pas opposer les citoyens et les parlementaires, comme cela peut être le cas ailleurs.

Au carrefour entre démocratie participative et démocratie représentative, il existe aujourd'hui un modèle que nous avons créé ensemble, à savoir celui de la mixité de participants à un processus délibératif.

Tout au long de la rédaction de la nouvelle version du Règlement et du vade-mecum, l'approche des commissions délibératives axée sur la coconstruction à travers une dynamique transcendant les lignes partisans et la fracture entre majorité et opposition a été prépondérante. J'aimerais en profiter pour remercier tous les groupes, car nous avons travaillé ensemble pendant de nombreuses heures. Toutes et tous ont fait des propositions très utiles et très constructives. Je tiens à souligner qu'il s'agit d'un véritable travail collectif. C'est un modèle que nous avons coconstruit, ensemble, grâce aux évaluations, mais aussi à l'apport de chacun et chacune. Je vous remercie sincèrement pour ce travail.

J'aimerais aussi prendre un moment pour saluer le travail des services des deux Parlements. Sans celui-ci, qui est considérable mais souvent peu visible, nous ne pourrions pas aujourd'hui proposer ce texte, et je l'espère, l'adopter avec un soutien le plus large possible.

J'en viens aux six grandes orientations qui se dégagent dans les modifications des textes que nous vous proposons aujourd'hui. Le premier axe est le renforcement de la transparence à travers une motivation des différentes instances : Comité d'accompagnement, Bureau élargi, services permanents des Assemblées. Il vise aussi un élargissement de la discussion à la commission permanente ayant la thématique dans ses attributions, en présence du Comité d'accompagnement – et des auteurs, s'il s'agit d'une suggestion citoyenne – concernant la reformulation éventuelle de la thématique, la désignation des experts thématiques, l'identification de critères supplémentaires pour le tirage au sort et le choix des personnes-ressources à auditionner lors de la phase informative.

Le deuxième élément est l'amélioration de l'information, avec une attention portée au cadre institutionnel, mais aussi au contexte politique et budgétaire.

La troisième orientation est la clarification des étapes relatives au dépôt d'une suggestion citoyenne. La première étape est la validation à partir du seuil de 100 signatures, suivant les conditions déterminées par le Règlement. La deuxième étape consiste en une inscription sur la plateforme internet democratie.brussels. La troisième étape est la recevabilité d'une suggestion à partir de 1.000 signatures. La quatrième étape est le refus d'une suggestion avec possibilité d'être déposée.

Le quatrième élément est le droit pour les groupes non représentés de participer à une commission délibérative sur la proposition d'un groupe politique représenté par un ou plusieurs de ses mandataires.

Le cinquième élément est la modification de la composition du Comité d'accompagnement avec ouverture au citoyen et clarification de ses missions.

Et enfin, le sixième point est l'organisation du suivi parlementaire des recommandations de la commission délibérative en tant qu'élément-clé du processus.

Nous n'avons pas attendu le vote d'aujourd'hui pour appliquer certaines inflexions. Je pense à la limitation du nombre d'amendements, la présence des personnes-ressources tout au long des sessions ou encore une phase délibérative supplémentaire avant le vote, pour répondre collectivement aux préamendements votés.

Le tableau positif que je dresse jusqu'à présent signifie-t-il que notre modèle est parfait et abouti ? Certainement pas ! L'adoption des présents Règlement et vade-mecum le démontre : les commissions délibératives sont en évolution constante et s'adaptent en fonction des forces et des faiblesses constatées par l'ensemble des parties prenantes, qu'il s'agisse des citoyens, à travers des évaluations réalisées dans le cadre de chaque commission délibérative, des parlementaires, ou encore du Comité d'accompagnement et des services, qui ont joué un rôle prépondérant.

Nos réflexions doivent se poursuivre. L'adoption des textes aujourd'hui marque le début d'une nouvelle réflexion à long terme, entre autres concernant le droit de vote des citoyens dans le cadre de l'adoption des recommandations. Je sais que cela tient à cœur à un certain nombre d'entre vous et sans doute sera-t-il utile de prévoir des auditions de constitutionnalistes ou d'experts en la matière.

Un autre enjeu pour la suite portera très certainement sur la communication et la promotion des commissions délibératives auprès du grand public. Si l'on veut changer de cap en matière d'impact et de qualité, il est impératif d'adopter une stratégie à cet égard. Il reste une très grande marge de progression sur ce point pour nos Assemblées.

Alors que d'autres pays vivent des ruptures énormes entre les élus et les citoyens, je suis honorée de présider une Assemblée bruxelloise qui a osé faire le pari d'une stratégie complètement opposée. Nous optons résolument pour davantage de démocratie et pour une participation accrue des citoyens à la prise de décisions. Je demeure convaincue que la seule façon de répondre aux crises actuelles et futures passe par la participation citoyenne, en collaboration avec les élus et avec les corps intermédiaires, et ce, à travers la délibération inclusive.

*(Applaudissements sur les bancs
des groupes Ecolo et PS)*

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Je pense que les différents éléments ont été clairement retranscrits dans le rapport. Effectivement, nous avons reconnu que certaines propositions avaient été retenues, en ce compris des propositions formulées par mon groupe, et plus particulièrement par Mme Barzin, qui s'est impliquée de façon très active et loyale dans le processus.

Néanmoins, certains éléments continuent de poser des questions, notamment en matière de communication ou de vote, par exemple. Ainsi, il n'est pas fait mention d'une démarche visant à accorder la même valeur au vote des citoyens et à celui des élus. Une proposition intermédiaire visant à préciser les votes avait, semble-t-il, été adoptée lors des discussions.

De manière plus générale, nous restons convaincus que les suggestions doivent impérativement et exclusivement être formulées par les citoyens. Nous avons régulièrement insisté sur ce point depuis le début du processus, mais cet élément nous semble aujourd'hui, plus que jamais, devoir être repris.

Bien sûr, au vu des améliorations et des éléments retenus, nous n'allons pas nous opposer à ce point et allons-nous abstenir lors du vote.

Mme Farida Tahar (Ecolo).- Nous avons longuement débattu du texte en commission et je me permets de réitérer mes remerciements aux députés qui ont participé à l'ensemble des réunions de réflexion. Ce travail ne visait qu'à améliorer le vade-mecum des commissions délibératives. Je remercie également les services qui y ont contribué. Comme tout dispositif de renouveau démocratique, celui-ci est perfectible. Je salue à cet égard toutes les améliorations apportées au Règlement qui nous occupe aujourd'hui.

J'entends les critiques formulées par les uns et les autres, mais je rappelle que nous disposons d'un cadre légal. La Constitution n'autorise d'autre voie qu'un vote consultatif, même si la réflexion reste ouverte. Sur ce point, je partage l'avis de M. Van Goidsenhoven. Toutefois, il importait de rappeler la situation légale en Belgique. Peut-être la Constitution devrait-elle être modifiée.

Nous devons tous, majorité comme opposition, porter fièrement le dispositif en question. Et pour ce faire, nous devons y croire. Il est internationalement salué et nous ne pouvons que nous en réjouir. Il nous incombe d'en faire la promotion et de l'intégrer pleinement.

Un autre élément régulièrement déploré est que les suggestions n'émanent pas directement des citoyens. Je le répète, les commissions délibératives mixtes intègrent à la fois les citoyens et les acteurs politiques. Que les recommandations émanent du monde politique ou des citoyens, peu importe. Ce qui est intéressant, c'est que l'ensemble du processus amène les citoyens à prendre part aux travaux dans cette enceinte parlementaire.

Cet exercice est extrêmement enrichissant, tant pour les citoyens que pour nous, acteurs politiques. Je l'ai vécu à deux reprises et cela a été une expérience très riche sur les plans humain et intellectuel. Un autre élément intéressant est que les recommandations des commissions délibératives sont suivies d'effets.

Pour toutes ces raisons, nous soutiendrons pleinement la modification du vade-mecum des commissions délibératives.

Mme Isabelle Emmery (PS).- En préambule, je voudrais souligner l'engagement de Mme Magali Plovie, présidente du Parlement francophone bruxellois, qui s'est battue corps et âme pour faire de ces commissions délibératives ce qu'elles sont, et bien sûr de M. Rachid Madrane, président du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale. J'aimerais aussi revenir sur la qualité et le sérieux du travail réalisé par les services qui, outre l'évaluation, prennent en charge l'organisation de ces commissions. Je les remercie pour leur travail de réflexion et leur travail quotidien pour la mise en place de ces réunions. Je m'adresse enfin à l'ensemble des groupes politiques, qui ont contribué à cette évolution. Nous nous sommes attelés à un travail de fond, dans le but d'améliorer et d'harmoniser les règles d'organisation. Le contexte est innovant dans le paysage législatif belge. Ce travail était important pour la lisibilité et la transparence du processus.

Je soulignerais l'obligation faite de motiver systématiquement les décisions prises par les différentes instances. Ce point est important pour nous mais également pour le citoyen participant à ces commissions délibératives. Je mettrais aussi en exergue la meilleure information des participants aux commissions, notamment sur le cadre institutionnel complexe de notre pays et de notre Région, mais aussi sur le contexte politique et budgétaire. Cela permettra d'éviter toute maldonne en cours de route et de s'assurer que toutes les cartes sont comprises par chacun, y compris par le citoyen.

Pour le groupe socialiste, la prise en compte des suggestions citoyennes doit être au cœur du processus de constitution des commissions délibératives. Ce n'est pas la seule voix mais elle doit être entendue. L'intérêt est de pouvoir débattre de sujets avec le plus grand nombre, et principalement des sujets qui intéressent les citoyens et sont proposés par eux.

Je félicite tous les partenaires. Le groupe socialiste votera en faveur des améliorations de ce processus, dont nous espérons qu'il sera pérenne et continuera, d'une législature à l'autre, à être innovant.

Mme Joëlle Maison (DéFI).- Même si je n'ai pas participé au groupe de travail visant à la modification que nous examinons ce matin, je voudrais en dire quelques mots. Il me semble tout d'abord que le groupe DéFI doit saluer ce processus et en remercier tout particulièrement Mme Plovie.

Je voudrais également remercier très chaleureusement les services pour leur travail durant les commissions délibératives, mais aussi durant toute cette période de négociations et de réunions intenses et longues à propos des modifications du Règlement. Mes remerciements vont également à l'ensemble des collègues qui y ont participé ainsi qu'à leurs collaborateurs et, plus particulièrement, Simon Willocq pour le groupe DéFI.

Les orateurs qui m'ont précédée ont vanté les vertus de ce modèle, qui est d'ailleurs applaudi bien au-delà de notre Région et de la Belgique. Pour ma part, je voudrais vous dire deux choses. Premièrement, la commission délibérative

retisse du lien entre les élus et les citoyens. J'enfonce probablement une porte ouverte en disant cela, mais j'ai pu en voir la concrétisation tout au long de la commission délibérative à laquelle j'ai participé.

J'ai constaté une certaine méfiance au début, puisque nous étions tous labellisés « citoyen » ou « élu ». Sans se connaître, on peut se reconnaître dans ces fonctions respectives. Et j'ai vu la différence entre le début et l'issue des commissions délibératives : un chemin humain, intellectuel, créatif, d'une force de proposition a été parcouru, qui tisse réellement du lien et permet à chacun de comprendre l'autre.

Ce sont sans doute les citoyens qui doivent mieux comprendre les élus que l'inverse, car ces derniers sont quand même censés comprendre les citoyens, mais j'ai vu de la confiance se retisser, notamment dans la complexité de notre travail, en tant qu'élus. Effectivement, les élus voudraient que les réformes soient plus rapides, plus profondes, plus complètes, mais que dire du ressenti des citoyens à ce propos ! Ils pensent évidemment au cliché des parlementaires qui ne vont pas assez vite, qui parlent de thèmes inintéressants et qui n'arrivent pas à s'entendre sur des sujets très importants. Nous pouvons leur donner raison, dans certains cas.

En effectuant ce chemin et ce travail ensemble, entre élus et citoyens, ces derniers ont pu prendre la mesure des désaccords qui pouvaient survenir non seulement avec les élus, mais aussi entre eux, et donc de la difficulté de dégager un consensus sur des sujets à propos desquels chaque individu a l'impression qu'il pourrait être résolu rapidement. Dès lors, je crois que ce travail-là permet de redonner confiance en la démocratie.

Mme Clémentine Barzin (MR).- En complément à ce qu'a expliqué M. Van Goidsenhoven sur les commissions délibératives et la modification du Règlement, d'après mon expérience personnelle, il est intéressant d'entendre les uns et les autres sur la manière dont ils ont vécu tant les commissions délibératives que les travaux sur l'amélioration du Règlement et du vade-mecum. C'est avec sincérité que le groupe MR a participé aux commissions délibératives et au groupe de travail pour améliorer ces deux textes. Pour mon groupe, il est important de prendre les citoyens au sérieux et de rendre la participation la plus efficace possible.

Mme Plovie évoquait le fossé avec les citoyens. Pour le groupe MR, il y a différentes façons d'y remédier. Outre l'efficacité des politiques publiques et la manière de rendre des comptes aux citoyens, il existe d'autres moyens, comme les consultations populaires. Malheureusement, ce dossier n'avance pas. Mon groupe souhaite pourtant que les citoyens soient consultés sur les grands enjeux de société.

Il y a évidemment la manière de rendre effectives les participations prévues par les différentes dispositions légales, par exemple en matière d'urbanisme ou de mobilité. De tels efforts permettraient que les citoyens adhèrent aux mesures.

En ce qui concerne les commissions délibératives, je voudrais saluer le travail fait pour intégrer un maximum de remarques. Les discours ont chaque fois été guidés par le souci de la transparence et d'une meilleure communication et par la nécessité de s'adresser à un maximum de citoyens. La transparence a quelque peu progressé, mais la reformulation est encore à approfondir.

Il importe de privilégier les suggestions citoyennes qu'a évoquées Mme Emmery. Tout choix thématique va en effet

être lu par les responsables politiques à travers le prisme du rapport entre majorité et opposition, de l'accord de majorité et des politiques mises en place. Et c'est dommage. Le citoyen doit pouvoir interpeller, de la manière la plus directe possible, son Parlement et les dirigeants de la Région de Bruxelles-Capitale sur des sujets qui le concernent ou lui tiennent à cœur.

C'est la raison pour laquelle nous sommes particulièrement attentifs à ce que leur formulation soit la meilleure possible. Je voulais rappeler ces grands principes qui ont guidé notre action et que nous continuerons à observer : transparence et sérieux.

Comme vous le mentionniez, Madame Plovie, nous attendons encore un résultat en matière de communication pour l'ensemble des citoyens qui, malheureusement, ne connaissent pas encore bien ce type de dispositif aujourd'hui.

Mme la présidente.- La discussion générale est close.

Discussion des articles

Mme la présidente.- Nous passons à la discussion des articles, sur la base du texte adopté par la commission.

Il n'y a pas d'amendement.

Article premier

Quelqu'un demande-t-il la parole ?

Si personne ne demande la parole, l'article premier est adopté.

Article 2

Quelqu'un demande-t-il la parole ?

Si personne ne demande la parole, l'article 2 est adopté.

Le vote aura lieu à l'heure convenue.

PROPOSITION DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT VISANT À ASSURER LA PUBLICITÉ DES DÉBATS LORS DES RÉUNIONS DE LA COMMISSION SPÉCIALE DU BUDGET ET DU COMPTE DE L'ASSEMBLÉE ET DE LA COMMISSION SPÉCIALE DU RÈGLEMENT

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle la discussion générale de la proposition de modification du Règlement visant à assurer la publicité des débats lors de réunions de la commission spéciale du Budget et du Compte de l'Assemblée et de la commission spéciale du Règlement [doc. 114 (2022-2023) n° 1 et n° 2].

Discussion générale

Mme la présidente.- La discussion générale est ouverte.

La parole est au rapporteur, M. Gaëtan Van Goidsenhoven.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven, rapporteur.- Je me réfère à l'excellent rapport écrit.

Mme Magali Plovie (Ecolo).- L'objectif est ici de rendre publiques certaines commissions, dont la commission du Règlement et la commission spéciale du Budget et du Compte de l'Assemblée, comme le font d'autres Parlements. Voilà en quelques mots ce que nous vous proposons de voter.

Mme la présidente.- La discussion générale est close.

Discussion des articles

Mme la présidente.- Nous passons à la discussion des articles, sur la base du texte adopté par la commission.

Il n'y a pas d'amendement.

Article premier

Quelqu'un demande-t-il la parole ?

Si personne ne demande la parole, l'article premier est adopté.

Article 2

Quelqu'un demande-t-il la parole ?

Si personne ne demande la parole, l'article 2 est adopté.

Le vote aura lieu à l'heure convenue.

*(Mme Magali Plovie, présidente,
prend place au fauteuil présidentiel)*

INTERPELLATIONS

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle les interpellations.

LE SUIVI DE LA RÉOLUTION VISANT LA SENSIBILISATION AUX DIFFÉRENTS TYPES DE CONTRACEPTION, Y COMPRIS MASCULINE

Interpellation de M. Sadik Köksal

à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge
de la Promotion de la santé

M. Sadik Köksal (DéFI).- En octobre dernier, nous votons ici à l'unanimité une proposition de résolution visant la sensibilisation aux différents modes de contraception, y compris masculine, afin de tendre vers une égalité entre les différents modes de contraception mais aussi de bousculer les codes et interroger notre vision encore très inégalitaire de la contraception.

Depuis l'adoption de cette résolution, qu'a entreprise le Collège de la Commission communautaire française pour mettre en œuvre les demandes émises lors du vote du texte ?

Est-il possible d'obtenir un aperçu de toutes les animations comprises dans le nouveau manuel de référence en matière d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle abordant la question de la contraception, en ce compris masculine ?

Des discussions sont-elles en cours au niveau de la Commission communautaire française pour lancer une campagne d'information et de sensibilisation aux différentes méthodes de contraception, masculine et féminine ?

Qu'en est-il de l'actualisation du site loveattitude.be, au sujet de laquelle je vous ai déjà plusieurs fois interrogée ?

Enfin, prêtez-vous attention aux appels à projets européens utiles en la matière ? Il convient de déposer la candidature de la Commission communautaire française quand l'occasion se présentera.

M. Martin Casier (PS).- Je remercie M. Köksal d'avoir inscrit ce sujet à l'ordre du jour. J'ai eu le plaisir de cosigner ce texte interparlementaire qui a permis de décloisonner nos structures institutionnelles et d'élaborer des politiques transversales.

La question de la contraception est essentielle. D'abord, elle constitue un élément d'inégalité entre les femmes et les hommes. Ces derniers ont trop longtemps considéré que la contraception n'était pas leur problème, arguant d'une série de considérations techniques et faisant peser l'ensemble de la charge mentale, psychologique et sociétale sur les femmes. Pareille situation donne lieu à des discriminations dans l'accès au travail, notamment. Il est donc nécessaire que le poids, la gestion et l'organisation de la contraception soient mieux partagés.

Pour garantir une égalité des genres dans ce domaine, il faut améliorer l'accès à l'information sur tous les moyens de contraception. Or cette information est parfois inexistante. Ainsi, elle ne fait l'objet d'aucune animation d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle.

Il faut aussi travailler sur l'accessibilité financière des moyens de contraception. Leur remboursement n'est pas acquis pour toutes les classes d'âge. Nous sommes donc loin de la gratuité. La France évolue dans ce domaine, puisque les préservatifs de deux marques sont désormais gratuits en pharmacie pour les moins de 26 ans sur simple présentation de la carte Vitale. En Belgique, la gratuité n'existe que dans le cadre des centres de planning familial.

Cette résolution évoquait des campagnes de sensibilisation sur les différentes méthodes de contraception, masculines et féminines. Où en est leur préparation ?

Suivez-vous les évolutions des pratiques françaises en matière de sensibilisation, de promotion et de remboursement des moyens de contraception ? Je suppose que oui. Il y a là quelques sources d'inspiration à utiliser.

Même si je sais que la gratuité des préservatifs ne relève pas directement de vos compétences, il me semble qu'il s'agit là d'un élément essentiel. Comment envisagez-vous l'évolution de la situation en Belgique ?

S'agissant de la résolution et de son suivi, où en sont l'éventuelle collaboration entre les entités régionales ainsi que la réalisation d'une étude sur les pratiques contraceptives actuelles et sur les freins à leur utilisation ? Des réunions ont-elles déjà eu lieu sur ces questions ?

Enfin, ont également été évoquées dans cette résolution les formations à destination des professionnels de la santé. Ont-elles été lancées ? Se dirige-t-on vers une généralisation de ces pratiques de formation ? En effet, ces formations sont cruciales, car les acteurs de la santé constituent la première ligne des personnes qui pourront informer les citoyens. Elles sont d'autant plus cruciales qu'elles renvoient à d'autres aspects de la santé reproductive. Par exemple, il n'existe en Belgique qu'une seule formation sur l'interruption volontaire de grossesse. Elle est dispensée par l'ULB et affiche complet. Le risque de manquer à l'avenir de médecins pouvant pratiquer de tels actes est réel. C'est la raison pour laquelle les acteurs de la santé de la première ligne doivent être sensibilisés et formés, afin qu'ils soient aux premières loges pour responsabiliser les hommes et les femmes quant au partage de la contraception.

Mme Latifa Aït Baala (MR).- Je remercie M. Köksal d'avoir mis cette question à l'ordre du jour. Notre Parlement s'est effectivement positionné à l'unanimité en faveur d'une sensibilisation à la contraception, et en particulier à la contraception masculine. Le groupe MR y était favorable.

Aujourd'hui, la responsabilité de la contraception repose très largement sur les épaules des femmes. Les mentalités doivent changer, et cela passe par de nécessaires politiques

de sensibilisation. La contraception masculine existe, il n'y a aucune raison pour que les femmes doivent continuer à assumer seules cette responsabilité.

Nous devons, à notre niveau, nous efforcer dès aujourd'hui de lever tous les freins à l'utilisation de la contraception masculine, qu'ils soient techniques, professionnels ou culturels. C'est en effet aujourd'hui que se dessine le monde de demain. Si nous voulons répartir la charge de la contraception plus équitablement, il faut agir le plus rapidement possible.

Quelles dispositions ont-elles été prises en la matière, pour construire le monde de demain ?

Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.- Je vous remercie pour vos interpellations sur un sujet qui me tient particulièrement à cœur. En effet, tant dans le cadre du nouveau plan stratégique de promotion de la santé que de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS), ces questions de santé sexuelle et reproductive ont toujours été au cœur de nos réflexions mais aussi de nos priorités politiques.

Nous avons quasiment doublé le budget alloué aux animations EVRAS dans l'enseignement primaire et secondaire. Et, par ailleurs, l'accord de coopération EVRAS est passé en deuxième lecture au Collège de la Commission communautaire française et aux Gouvernements de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Région wallonne.

Le nouveau plan stratégique de promotion de la santé a récemment été adopté, mettant en œuvre les principes et les priorités que nous avons établis au préalable. Le Gouvernement a désigné les opérateurs en faisant la part belle à ceux qui sont chargés de la santé sexuelle.

Dans ce cadre, nous soutenons notamment l'asbl O'YES, dont j'ai justement visité les nouveaux locaux à Saint-Gilles, entre autres pour la mise à jour du site moncontraceptif.be. O'YES propose également d'organiser en 2023 des séances d'information et de sensibilisation à la contraception masculine auprès des futurs professionnels de la santé sexuelle et reproductive. Elle met aussi en place des parcours de sensibilisation auprès de différents publics dans les écoles et hautes écoles à travers des semaines EVRAS.

Cette asbl envisage la distribution de 30.000 brochures et l'organisation de réunions de concertation et de groupes de discussion. Le montant demandé est de 25.000 euros, et le dossier est actuellement analysé par l'administration.

Concernant vos questions sur le guide pour l'EVRAS, celui-ci aborde bien sûr la question de la contraception masculine. Je rappelle cependant que ce guide n'a pas vocation à proposer des animations clé sur porte. Il s'agit d'un référentiel qui propose des thématiques en fonction du développement psycho-affectif des enfants et des jeunes. Ce guide s'adresse donc à des professionnels qui, eux-mêmes, donneront les animations. Ils devront pour ce faire s'adapter chaque fois à leur public.

Certaines parties du guide pour l'EVRAS sont actuellement en révision et en attente de validation. Celui-ci sera disponible sur le site de l'asbl O'YES et sur evras.be dans les plus brefs délais.

Aucune campagne de sensibilisation sur la contraception n'est actuellement à l'ordre du jour. Nous focalisons en effet nos efforts sur des campagnes autour des infections sexuellement transmissibles, du papillomavirus humain, tant en matière de vaccination que de dépistage, et du dépistage des cancers colorectal et du sein, en collaboration avec O'YES, la Plateforme prévention sida et Bruprev.

Le site loveattitude.be est cogéré par quatre fédérations de centres de planning familial. L'une de ces fédérations, la Fédération laïque de centres de planning familial, a entré des demandes de subvention auprès de la Région wallonne afin d'améliorer le site en question. L'administration ne gère donc pas directement ce site. Ce dernier a été rafraîchi mais nécessite effectivement une mise à jour.

Enfin, la Commission communautaire française ainsi que la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles soutiennent le site moncontraceptif.be via l'attribution d'une subvention de 4.800 euros en 2021 et en 2022 à l'asbl O'YES. Cette asbl est partenaire des quatre fédérations de centres de planning familial pour ce projet et a introduit une nouvelle demande pour l'année 2023.

Rien d'intéressant ou de pertinent ne nous a été transmis à ce jour par notre administration concernant les appels à projets européens. Nous resterons toutefois attentifs à ce sujet.

M. Sadik Köksal (DéFI).- Je remercie Mme la ministre-présidente pour ses réponses. Je pense en effet qu'il faut suivre ce sujet de manière régulière et porter une attention particulière sur ce qui avait déjà été signalé par mes collègues dans la résolution. Il convient de rappeler aussi que toutes les recherches ont été arrêtées lorsque la pilule contraceptive féminine a été découverte. Il convient aujourd'hui de tendre au maximum vers une égalité de la prise en charge contraceptive entre les hommes et les femmes.

Il faut également soutenir le changement de la loi fédérale sur la reconnaissance de la contraception pour pouvoir l'étendre au volet masculin et qu'il y ait des remboursements un peu plus prononcés des deux côtés.

Je suis heureux d'apprendre que le nouveau Plan stratégique de Promotion de la santé a été adopté, avec des priorités bien définies. Nous en prendrons connaissance pour voir la manière dont celles-ci sont détaillées en matière de santé, et également de contraception.

Madame la Ministre-Présidente, comme vous le signalez, il faut sensibiliser les professionnels du secteur qui ne sont pas tous informés de toutes les méthodes existantes pour pouvoir bien conseiller et orienter les usagers, hommes et femmes. Concernant l'EVRAS, le guide référentiel destiné aux professionnels doit évidemment être adapté au public auquel l'animation s'adresse.

Je vous réinterrogerai ultérieurement pour prendre connaissance des nouvelles avancées que vous aurez pu réaliser.

Mme la présidente.- L'incident est clos.

LA STRATÉGIE DE BRUXELLES-FORMATION POUR LA PROMOTION DES FILIÈRES STEAM

Interpellation de M. Gaëtan Van Goidsenhoven à M. Bernard Clerfayt, ministre en charge de la Formation professionnelle

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Les filières science, technologie, ingénierie, arts et mathématiques (STEAM) sont des filières-clés du développement de nos sociétés. Elles se révèlent essentielles pour relever les grands défis qui nous attendent.

C'est en ce sens que la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Wallonie s'étaient associées à la Commission communautaire française et à la Région bruxelloise afin de

créer un Comité chargé d'élaborer une stratégie commune pour la promotion desdites filières STEAM.

Une note fixant la composition du Comité et son fonctionnement avait été adoptée par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le Gouvernement bruxellois et le Collège de la Commission communautaire française. La Région wallonne semble avoir été frileuse face à la création d'un tel Comité et n'a dès lors pas adopté la note en question.

Lorsque je vous ai interrogé sur les avancées dans ce dossier, il y a un an, il était au point mort du fait des réticences wallonnes. J'ai par ailleurs appris à la fin de l'année passée, par la voix de la Secrétaire d'État en charge de la Transition économique au Parlement bruxellois, Mme Trachte, que la Wallonie avait finalement décidé de ne pas poursuivre le projet. Toutefois, la secrétaire d'État indiquait qu'Innoviris avait prévu, dans sa lettre d'orientation, de travailler à la mise sur pied d'un plan STEAM en 2023.

Dès lors, je souhaiterais faire le point avec vous sur la stratégie de Bruxelles Formation relative à la promotion des filières STEAM.

Votre cabinet est-il associé à Innoviris dans l'élaboration d'un plan STEAM prévu cette année ? Au cas où cela ne serait pas le cas, cette piste est-elle néanmoins à l'étude et Bruxelles Formation est-elle demandeuse d'une telle coopération ? Il serait dommage, à mon sens, de ne pas s'associer entre acteurs régionaux bruxellois pour promouvoir des filières aussi importantes.

Malgré le refus wallon, d'autres discussions entre le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, celui de la Région bruxelloise et le Collège de la Commission communautaire française ont-elles été ouvertes dans la foulée, afin de poursuivre l'élaboration d'une stratégie commune ? Votre cabinet a-t-il été associé à ces discussions ? Dans l'affirmative, qu'en est-il ressorti ?

Lors de la précédente question sur le sujet, vous indiquiez qu'en dehors du projet avorté de Comité, diverses initiatives pour promouvoir les filières STEAM étaient déjà à l'œuvre. L'une d'elles consistait en l'élaboration d'une convention de partenariat entre l'asbl WorldSkills Belgium, Actiris, Bruxelles Formation, le service formation PME et Espace formation PME et était alors en cours de finalisation.

Cette convention a-t-elle été finalisée ? Si oui, pouvez-vous nous en exposer les grandes lignes ?

Dans le cadre des initiatives en cours menées par Bruxelles Formation pour la promotion des filières STEAM, une attention particulière est-elle portée aux femmes ? Celles-ci sont malheureusement encore beaucoup moins représentées que les hommes dans ces filières.

(Applaudissements sur les bancs du groupe MR)

Mme Isabelle Emmerly (PS).- Je remercie M. Van Goidsenhoven de s'être penché sur une question importante en matière d'emploi et d'économie. Mme Trachte est donc également concernée.

Sans vouloir être exhaustive, quatre domaines de spécialité me semblent essentiels pour notre avenir : la transition numérique, le réchauffement climatique, le vieillissement de la population et l'économie solidaire et circulaire. Ce sont autant de défis qui nécessitent la recherche de solutions nouvelles et innovantes. Pour relever ces défis, le monde a besoin d'esprits créatifs, dotés de talent pour la technique, l'innovation et les sciences, en bref, des profils spécialisés en STEAM.

Les STEAM ne représentent pas qu'un ensemble de métiers, mais aussi une approche toute particulière ou une méthode

d'enseignement qui consiste à réaliser des projets interdisciplinaires et transversaux.

Comme M. Van Goidsenhoven l'a rappelé, des discussions intrafrancophones ont eu lieu en 2021 et ont rassemblé la Commission communautaire française, la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région de Bruxelles-Capitale et la Wallonie, afin de créer un Comité chargé de mettre en place une stratégie commune de promotion des filières STEAM. La Région wallonne n'a finalement pas concrétisé cette approche. Avez-vous eu des discussions avec vos homologues wallons pour relancer le processus ? Pourquoi la Région wallonne ne semble-t-elle pas aussi enthousiaste que nous à l'égard de l'adoption de ce processus intrafrancophone ?

D'autres initiatives et discussions sont-elles en cours afin de promouvoir ces filières importantes au niveau francophone ? Ces dernières représentent, en effet, un énorme potentiel en matière d'emploi et de développement économique, mais continuent de ne susciter malheureusement qu'un faible intérêt chez les jeunes, et en particulier les jeunes filles. Selon le Comité femmes et sciences, les domaines scientifiques, technologiques et d'ingénierie ne compteraient que 21 % de femmes. Ce taux chute encore à 8,5 % pour les filières informatiques. Ces chiffres proviennent de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur. Pourtant, de nombreuses écoles en Belgique proposent une orientation STEAM combinant les sciences exactes et la technologie dans le but d'augmenter les connaissances scientifiques des étudiants.

À l'heure actuelle, le terme « STEAM » est associé à des filières d'études. Or, il ne s'agit pas que de cela : on ne réalise pas encore l'incroyable potentiel de ces formations sur le marché du travail. Les débouchés sont importants, et il ne s'agit pas uniquement de postes d'ingénieur, de technicien, de chercheur, d'analyste ou de programmeur. La campagne « Dit is een STEAM job », par exemple, qui a vu le jour sur le territoire anversois, incite les entreprises à afficher sur leurs offres d'emplois techniques un logo indiquant qu'il s'agit d'un emploi STEAM. Cela permet de rendre visibles sur le marché du travail les nombreuses possibilités d'avenir qu'offre un diplôme dans ces domaines.

Quelles actions la Commission communautaire française a-t-elle entreprises afin de sensibiliser le grand public, et plus spécifiquement les femmes, aux sciences et aux techniques ? Qu'a-t-elle entrepris pour augmenter le nombre de jeunes filles dans les filières STEAM, que ce soit dans l'enseignement obligatoire supérieur ou l'enseignement de promotion sociale ? Une attention particulière est-elle accordée à l'inclusion du public féminin et des jeunes issus des milieux précarisés ?

Madame Trachte, j'avais mis en avant cette problématique au cours de mes différentes interpellations sur la création de la future cité des sciences. Je connais votre intérêt pour la promotion de ces domaines auprès du public féminin.

(Applaudissements sur les bancs du groupe PS)

M. Bernard Clerfayt, ministre.- Depuis longtemps, beaucoup d'entre vous nous alertent sur le nombre insuffisant d'étudiants qui embrassent les filières STEAM. La Banque nationale de Belgique le disait déjà dans ses rapports il y a quinze ans. Plus grave encore, l'inégalité de genre fait que très peu de jeunes filles en font partie. Tous, nous savons pourtant que c'est essentiel pour répondre aux défis environnementaux, climatiques, de transition environnementale, de transition numérique. Nous avons besoin de compétences techniques, technologiques, scientifiques pour ce faire, et que toute la jeunesse s'engage dans ces formations.

Vous m'interrogez sur cet accord de coopération, assez complexe, pour la promotion des filières STEAM entre toute une série d'institutions de ce pays. Rappelons que la Commission communautaire française y joue un rôle assez modeste. La promotion de ces filières doit se faire principalement au sein des écoles et de l'enseignement de la Communauté française, en cassant les stéréotypes de genre qui font que beaucoup trop de jeunes filles pensent que ces études et formations ne sont pas pour elles. Rien ne fait pourtant penser qu'elles seraient moins douées en mathématiques, en science, en informatique, ou autre. Mais, dès le premier âge, la société, les parents, les enseignants doivent leur montrer qu'elles ont des compétences pleines et entières et qu'elles devraient choisir ces filières.

La promotion des filières STEAM auprès des Bruxellois doit rester un axe important de notre politique de formation professionnelle des chercheurs d'emploi. Toutefois, rappelons que la plupart des études dans ces filières relèvent de l'enseignement supérieur, et très peu de la formation professionnelle. En informatique, Bruxelles Formation propose des formations de base, mais ne forme pas d'ingénieurs informaticiens.

S'agissant du plan STEAM prévu par Innoviris, c'est la Secrétaire d'État Barbara Trachte qui gère cette compétence à la Région bruxelloise.

En ce qui concerne le volet recherche scientifique, le Plan régional pour l'innovation comprend plusieurs actions de sensibilisation aux sciences et technologies qui contribuent à mettre en avant des modèles et à stimuler l'envie de se lancer dans la recherche ou l'entrepreneuriat auprès des jeunes filles et des femmes. Pour plus d'informations sur ces initiatives, je vous renvoie à la réponse fournie à Mme Bomele par Mme Trachte en commission des Affaires économiques le 16 novembre 2022.

Bruxelles Formation n'a pas été associée à l'élaboration d'un plan STEAM par Innoviris, mais si le périmètre de ce plan s'ouvre au public de Bruxelles Formation, je ne manquerai pas de rappeler la pertinence de l'y associer.

Enfin, je suis au regret de confirmer que les discussions avec les autres entités fédérées sur cette thématique commune et combien essentielle sont au point mort depuis le refus de la Région wallonne d'avancer de concert pour élaborer une stratégie commune. Je le regrette amèrement. Ce n'est pas le seul projet auquel la Région wallonne refuse de s'associer – c'est également le cas pour l'enseignement en alternance. Il s'agit pourtant d'un dossier essentiel pour l'avenir de nos jeunes.

La convention-cadre entre l'asbl WorldSkills Belgium et Actiris, Bruxelles Formation, le service formation PME et Espace formation PME a été signée au printemps 2022. Elle permet de renforcer la visibilité et l'impact des initiatives prises en la matière par la mutualisation des moyens et la coordination des actions conduites sur le territoire bruxellois. Son objectif est d'augmenter le nombre de personnes qui s'orientent vers ces métiers et de les mener vers un emploi dans ces domaines d'activité porteurs.

Concrètement, les opérateurs partenaires et WorldSkills Belgium collaborent dans l'accompagnement et la formation des candidats sélectionnés pour participer à des compétitions nationales telles que Startech's Days et internationales telles qu'EuroSkills et WorldSkills. Le prochain championnat européen des métiers, EuroSkills, se tiendra à Gdansk en septembre 2023 et réservera une place de choix aux métiers des filières STEAM.

Enfin, concernant les initiatives menées par Bruxelles Formation et ses partenaires pour promouvoir ces filières

auprès des femmes notamment, une offre de formation importante est accessible pour les métiers scientifiques et technologiques, entre autres au sein des pôles formation-emploi digitalcity.brussels et technicity.brussels.

En vue d'informer et d'orienter vers ces filières et de garantir un parcours fluide au public bruxellois, une collaboration est établie avec la Cité des métiers de Bruxelles, centre d'information et d'orientation que nous avons mis en place en Région bruxelloise, afin de fournir une offre de services claire, cohérente et gratuite.

La Cité des métiers de Bruxelles organise régulièrement un atelier intitulé « Les métiers n'ont pas de sexe ! » qui s'adresse à toute personne désireuse de réfléchir à son orientation professionnelle à partir de l'angle du genre.

Il ressort en effet des entretiens individuels que beaucoup d'hommes et de femmes posent des choix d'orientation influencés par divers biais, dont celui de genre. L'objectif de cet atelier est donc de mettre au jour ces mécanismes afin d'agir sur les représentations limitantes que peuvent avoir les personnes à l'égard du marché de l'emploi et de leurs propres capacités.

Parallèlement, un éclairage est apporté sur les métiers qui recrutent, et des outils sont proposés pour que chacun puisse continuer sa réflexion en toute autonomie. Au terme de l'atelier, chaque participant est invité en entretien individuel afin de revenir sur sa situation, ses aspirations et ses questionnements.

Enfin, depuis plusieurs années, des formations sont spécifiquement destinées aux femmes, via les pôles formation-emploi ou des partenaires conventionnés par Bruxelles Formation. L'asbl Interface3, par exemple, propose des formations en informatique à destination de femmes, souvent issues de milieux plus précaires ou défavorisés en matière de formation initiale. Parmi ces formations figurent notamment les formations de technicienne en électromécanique et de développeuse d'applications. Ces formations rencontrent un grand succès et nous continuerons à les soutenir.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Ce sujet a été régulièrement abordé. La situation est en effet préoccupante, voire alarmante.

Ces formations porteuses d'emploi permettent aussi de répondre à différents défis. Évidemment, à la Commission communautaire française, nous disposons de cet outil qu'est Bruxelles Formation, et vous avez aussi évoqué nombre d'initiatives passées ou en cours.

Il serait regrettable que, pour des raisons que je ne comprends pas, la Région wallonne reste à l'écart de ce qui devrait, au regard de la taille et des moyens de notre pays, être une œuvre collective associant les diverses instances francophones. Face à l'ampleur de l'enjeu, l'ensemble des partis du pays ont intérêt à ce que ce dialogue soit renoué.

Trop peu de filles encore choisissent ces filières porteuses d'emploi, qu'elles soient techniques ou universitaires. Or le manque de personnes formées handicape ces secteurs de pointe, dont les enjeux touchent étroitement au développement durable, aux nouvelles technologies ou encore à la transition numérique.

Peut-être est-ce un vœu pieux, mais j'espère que dans les mois et années qui viennent, nous pourrions tant développer ces politiques que renforcer les liens entre les entités francophones du pays.

(Applaudissements sur les bancs du groupe MR)

Mme la présidente.- L'incident est clos.

QUESTIONS ORALES

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle les questions orales.

LE SUIVI DU PLAN INTRAFRANCOPHONE DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES 2020-2024

Question orale de M. Mohamed Ouriaghli

à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Famille

M. Mohamed Ouriaghli (PS).- Je rappellerai combien il est essentiel que la lutte contre les violences envers les femmes, les filles et les minorités sexuelles et de genre demeure une priorité politique de tous les pouvoirs publics.

À cet égard, je salue votre volonté et celle de vos collègues d'autres niveaux de pouvoir de vous atteler à ce travail, notamment au travers de l'adoption de différents plans, à savoir le plan d'action national de lutte contre les violences basées sur le genre 2021-2025, le Plan intrafrancophone de lutte contre les violences faites aux femmes 2020-2024 ou encore le Plan bruxellois de lutte contre les violences faites aux femmes 2020-2024.

Malgré les bonnes intentions et les actions, ces ignobles violences ne disparaissent pas. En témoigne le travail du Centre de prise en charge des violences sexuelles (CPVS) situé sur le site du CHU Saint-Pierre, dont la capacité d'accueil a récemment été augmentée pour accueillir les victimes de l'ensemble de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles, en associant l'ensemble des zones de police.

En 2022, le CPVS a accueilli en moyenne 58 victimes par mois. Un doublement de ce nombre est escompté avec l'extension du centre. Sur les 697 victimes prises en charge en 2022, 88 % étaient des femmes, 1 % des personnes trans et 11 % des hommes. Parmi ces victimes, 32,5 % étaient des mineurs d'âge, dont 11,7 % âgés de moins de 15 ans.

La violence faite aux femmes, dans quelque cadre que ce soit, notamment intrafamilial ou conjugal, n'est pas nécessairement de nature sexuelle.

Cela étant dit, cette violence qui mène des mots aux coups, aux blessures, au harcèlement et aux attouchements jusqu'au viol amène parfois aussi la mort. En 2022, elles étaient au moins 24 en Belgique à perdre la vie parce qu'elles étaient des femmes !

Notre combat contre la violence qui, lui, a le droit d'exister et d'être des plus acharnés, est un devoir politique. C'est pourquoi j'aimerais faire le point avec vous sur le Plan intrafrancophone de lutte contre les violences faites aux femmes 2020-2024.

Ce plan reprend 65 mesures à concrétiser d'ici à 2024 par plusieurs niveaux de pouvoir. Comment se déroule cette collaboration et quel bilan pouvez-vous en tirer à mi-chemin, de manière générale ?

Par ailleurs, quelles sont les mesures relevant spécifiquement de la Commission communautaire française qui ont déjà pu être concrétisées et celles qui ont éventuellement dû être réorientées ?

Quel est le calendrier fixé pour atteindre la réalisation effective de l'ensemble des mesures qui concernent vos compétences ?

Parmi les mesures du plan figure une recherche en économie de la santé sur la généralisation de l'EVRAS. Pouvez-vous nous rappeler les conclusions de cette recherche permettant de connaître le coût de la

généralisation de l'EVRAS et les budgets nécessaires pour la déployer ?

Le budget de la ligne d'écoute dédiée aux violences faites aux femmes a-t-il été augmenté depuis 2021 afin que cet outil soit accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 sans interruption ?

La Commission communautaire française continue-t-elle de participer au groupe de travail intrafrancophone et au groupe de travail bruxellois pour collecter des informations sur les violences faites aux femmes ? Pouvez-vous nous renseigner sur vos travaux ?

Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.- C'est un plan ambitieux dont les trois ministres qui le portent – Mme Linard, Mme Morreale et moi-même – sont très fières. De nombreuses réunions avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne sont organisées et la collaboration est efficace. Un Comité d'accompagnement a également été mis en place avec la société civile. Il nous permet de faire le point sur l'état d'avancement des mesures. L'objectif est d'en réaliser le plus possible.

La Commission communautaire française est partie prenante à ces 65 mesures, parfois seule et parfois avec les autres entités. Elles peuvent concerner l'EVRAS (mesures 10, 14 et 15), la ligne d'écoute (mesure 18), le soutien à des associations (mesures 40 et 43), le soutien aux stratégies concertées dans la lutte contre les mutilations génitales féminines (mesure 53), la mise en place, au sein du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, du ministère de la Région wallonne et de la Commission communautaire française, d'une politique de soutien aux employées victimes de violences conjugales (mesure 54), les maisons d'accueil (mesures 55, 57 et 64), etc.

S'agissant des mesures clôturées, nous avons abouti à la réalisation d'une série de mesures relatives à l'EVRAS :

- mesure 11 : développement d'un référentiel commun ;
- mesure 12 : création d'un label « EVRAS écoles » pour les opérateurs, lequel label est bien présent dans l'accord de coopération EVRAS. Cela signifie que les animations sont garanties quant à leur contenu et leur qualité ;
- mesure 13 : actualisation du protocole d'accord entre la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région wallonne et la Commission communautaire française en matière d'EVRAS à l'école ;
- mesure 16 : lancer une recherche en économie de la santé ;
- mesure 44 : renforcement de la ligne d'écoute pour laquelle le budget est passé de 55.000 à 95.000 euros.

D'autres mesures sont en cours, comme par exemple la mesure 1 de nature plus statistique, la mesure 62 sur les inscriptions en maisons d'accueil, la mesure 17 – en collaboration avec la Fédération Wallonie-Bruxelles – sur la prévention des violences basées sur le genre ainsi que les mesures 21, 30 et 31. Comme vous le voyez, nous disposons d'un tableau de bord pour chacune des mesures, qu'elles aient été adoptées par un seul niveau de pouvoir ou conjointement.

J'en viens à présent aux deux questions spécifiques que vous m'avez posées sur des mesures plus précises, à commencer par la question sur la recherche en économie de la santé. Elle vous avait été présentée ici selon trois modèles, avec différentes hypothèses. Le coût du modèle minimal oscille entre 1.129.337 euros et 1.681.451 euros pour

l'année scolaire 2021-2022. Il progresse ensuite de façon croissante au fil des ans, en concomitance avec les objectifs croissants de taux de couverture à atteindre.

De manière générale, le coût des animations est représenté par le temps de travail des professionnels. C'est donc cet élément qui est couvert, même si la part propre des formations – environ 4 % – reste non négligeable.

L'étude ne considère pas seulement les centres de planning pour atteindre l'extension de l'EVRAS, mais aussi une série d'intervenants extérieurs spécialisés, qui répondent aux besoins des différents pouvoirs organisateurs. Il convient de mettre en perspective cet investissement de 1 million d'euros à charge des centres de planning avec l'avantage sociétal engendré par ces animations.

Vous n'ignorez pas que l'EVRAS contribue au développement de l'esprit critique des enfants et des jeunes sur les diverses thématiques de l'EVRAS, leur permettant de faire des choix éclairés pour leur santé sexuelle. Ainsi, il contribue à la diminution des infections sexuellement transmissibles et permet la diffusion de comportements sexuels responsables et respectueux. L'éducation des jeunes aux thématiques de l'EVRAS contribue également à atténuer les violences et discriminations sexuelles.

Le budget de la ligne d'écoute dédiée aux violences faites aux femmes est passé de 55.000 euros en 2021 et 2022 à 95.000 euros en 2023.

Mon cabinet participe toujours à la task force des entités fédérées réunissant la Commission communautaire française, la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale, dont la prochaine et vingt-cinquième réunion aura lieu le 25 mai 2023.

M. Mohamed Ouriaghli (PS). - Je salue autant les petites que les grandes avancées. Soulignons que le blog « Stop Féminicide » a recensé au moins trois féminicides depuis le début de cette année. Nous devons rester vigilants, en tout temps. Je resterai attentif à la bonne évolution de ce plan.

LA PRÉVENTION ET LA SENSIBILISATION PAR RAPPORT AUX INFECTIONS SEXUELLEMENT TRANSMISSIBLES (IST)

Question orale de Mme Leila Agic

à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Famille et de la Promotion de la santé

et à M. Alain Maron, ministre en charge de la Santé

Mme Leila Agic (PS). - Le 14 février dernier, la presse nous informait d'une hausse du nombre d'infections sexuellement transmissibles (IST) en Belgique. Selon les statistiques, cette hausse concerne plus particulièrement la chlamydia et la gonorrhée.

Non traitées pour cause d'absence de symptômes ou, pire encore, de manque d'informations de la part des premiers concernés, ces infections peuvent avoir des conséquences très graves sur la santé, allant de la simple inflammation à l'infertilité en passant par une baisse chronique des défenses immunitaires. L'herpès génital, par exemple, peut rester latent dans le corps et se développer lorsque le système immunitaire est affaibli. C'est également le cas pour la chlamydia ou la gonorrhée, qui entraînent l'infertilité, aussi bien chez les femmes que chez les hommes.

Outre le manque d'information, il faut aussi noter la diminution de l'usage du préservatif dans certains groupes, alors même que, correctement utilisé, celui-ci s'avère être une protection essentielle.

La Région de Bruxelles-Capitale doit participer activement à la sensibilisation et la prévention des IST, comme prévu dans le nouveau plan stratégique de promotion de la santé 2023-2027. Deux des objectifs de l'action 4.4 « Promouvoir la santé sexuelle », sont de « Pérenniser les stratégies concertées en matière de santé sexuelle et d'EVRAS » et « Adapter les messages de prévention aux approches de promotion de la santé pour l'ensemble des thématiques liées à l'EVRAS ».

Parallèlement, l'action 4.6, « Participer à l'organisation de la prévention des maladies transmissibles au travers d'actions, de médecine préventive et de programmes de vaccination » compte sept objectifs, parmi lesquels « Adapter et coconstruire les messages de prévention aux approches de promotion de la santé en matière de maladies infectieuses en ce compris ceux concernant les mesures d'hygiène générale, le dépistage et la vaccination, pour la population générale et pour des publics spécifiques en collaboration avec les acteurs de démarches communautaires en santé » et « Soutenir et organiser la concertation des acteurs de la prévention des IST dont le VIH, le VHC et le HPV aux niveaux stratégique et opérationnel, notamment dans la mise en œuvre du paradigme de prévention combinée (usage du préservatif/matériel de réduction des risques + dépistage + traitements), et participer au suivi du Plan national sida ».

Concernant l'action 4.4, comment progresse la couverture des cours d'EVRAS, outil primordial en matière de prévention des IST, dans les écoles en Région bruxelloise ?

Compte tenu de l'action 4.6 dont l'axe principal reste les maladies telles que le VIH, ne serait-il pas également nécessaire d'accroître la connaissance des autres IST les plus courantes auprès des publics cibles au regard d'une certaine recrudescence de celles-ci ? Ainsi, de nombreuses personnes ne font pas le lien entre le fameux bouton de fièvre et l'herpès et ne savent pas qu'un herpès labial peut devenir un herpès vaginal et donc une IST.

Dans l'affirmative, quelle est, selon vous, la meilleure manière d'agir ? Quels sont les outils de prévention utilisés par le secteur des centres de planning familial, des maisons médicales ou les autres services ? Ces outils sont-ils disponibles dans plusieurs langues ?

Mme Barbara Trachte, ministre-présidente. - Un accord de coopération entre la Commission communautaire française, la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles, concernant la généralisation de l'EVRAS dans les écoles, a déjà été adopté en première lecture. Le projet d'assentiment était à l'ordre du jour du Collège du 17 mars, en deuxième lecture. Si la procédure suit son cours normalement, il prendra effet à la rentrée de septembre 2023 et visera à toucher 100 % des élèves de sixième primaire et de quatrième secondaire – soit 25.000 élèves en tout – avec deux heures d'animation dispensées par les centres de planning familial. Pour 2023, un budget de 1 million d'euros a été prévu pour organiser ces animations par les centres de planning familial dans les écoles francophones de la Région bruxelloise.

Pour ce qui concerne le lien avec le Plan stratégique de Promotion de la santé, la participation au soutien de l'EVRAS chez les jeunes constitue l'objectif opérationnel 4.4.1 du plan. Il vise essentiellement le domaine extrascolaire, puisque la promotion de la santé à l'école est une compétence dévolue à l'Office de la naissance et de l'enfance.

L'objectif opérationnel 4.4.4 du plan vise, quant à lui, la pérennisation des stratégies concertées en matière de santé sexuelle et d'EVRAS, via les formations du personnel des

centres de planning familial et, si nécessaire, d'autres professionnels relais.

L'objectif opérationnel 4.4.5 pointe l'adaptation des messages de prévention aux approches de promotion de la santé pour l'ensemble des thématiques liées à l'EVRAS.

En réponse à vos questions sur le VIH et les autres IST, l'objectif spécifique 4.6 du plan se décline en plusieurs objectifs opérationnels, parmi lesquels le 4.6.4 qui vise à maintenir les efforts de prévention des IST, dont le VIH et le virus de l'hépatite C, auprès de la population générale et plus spécifiquement des jeunes adultes belges et européens, des personnes originaires d'Afrique subsaharienne, des personnes afro-latino-caribéennes, des hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes, des usagers et des usagères de drogues, des travailleurs du sexe et des personnes trans.

L'objectif 4.6.5 vise également à accroître l'accessibilité et le recours au dépistage du VIH et, plus largement, des IST, et à adapter les stratégies et les services de dépistage aux besoins spécifiques des populations-clés, tout cela à travers une série d'associations comme la Plateforme prévention sida, Alias et Ex Æquo qui vont à la rencontre des populations.

Enfin, outre les animations EVRAS, les centres de planning familial peuvent utiliser des brochures, affiches et mallettes pédagogiques disponibles auprès de leur fédération ou d'autres organismes spécialisés comme O'YES, la Plateforme prévention sida, etc. Une partie de ces outils sont disponibles dans plusieurs langues.

Par ailleurs, des opérateurs ont aussi obtenu des espaces gratuits pour des campagnes radiotélévisées portant sur la prévention et le dépistage des maladies sexuellement transmissibles. C'est notamment le cas d'O'YES pour le papillomavirus humain et de la Plateforme prévention sida pour le dépistage.

Mme Leila Agic (PS). - J'avais lu dans le plan toutes les actions prévues. Au-delà du VIH et du papillomavirus humain, mon intervention visait surtout à attirer l'attention sur les autres IST comme la chlamydia, la gonorrhée et l'herpès. Même si ces IST ne sont pas mortelles ou n'entraînent pas des conséquences sur la vie quotidienne aussi graves que le VIH, leurs effets peuvent se révéler très importants, voire handicapants, pour les personnes touchées.

Je déplore qu'il subsiste autant de cas d'infertilité dus à ce genre d'infection. Une prise en charge adaptée pourrait éviter à ces personnes de devoir subir de lourds traitements si elles désirent un enfant.

LA SENSIBILISATION À LA MALADIE DE PARKINSON

Question orale de M. Mohamed Ouriaghli

à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la santé,

à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées

et à M. Alain Maron, ministre en charge de la Santé

M. Mohamed Ouriaghli (PS). - La Journée mondiale de la maladie de Parkinson a lieu le 11 avril. Cette maladie neurologique chronique dégénérative toucherait environ 40.000 Belges. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, elle ne touche pas que les personnes âgées, et apparaît de moins en moins rarement avant l'âge de 45 ans. Il s'agit de la maladie neurodégénérative la plus fréquente dans le monde après la maladie d'Alzheimer.

Affectant le système nerveux central, la maladie de Parkinson cause une série de troubles progressifs tels qu'un ralentissement des mouvements, des tremblements, de la rigidité ou des troubles psychiques. Ses causes sont encore mal connues et il n'existe, pour l'heure, aucun traitement curatif. Les traitements médicamenteux restent purement symptomatiques.

Réduisant lentement mais sûrement la mobilité, la maladie de Parkinson est invalidante sans être une condamnation à mort. Il faut apprendre à vivre avec elle. La qualité de vie du malade repose notamment sur la solidarité. Les besoins qu'elle induit ne me semblent pas recevoir suffisamment d'attention. Il serait dès lors opportun de mettre en lumière cette date symbolique.

Quelque 40.000 personnes souffriraient de la maladie de Parkinson en Belgique. Disposez-vous du nombre précis de Bruxellois atteints par cette maladie ?

Le service PHARE est-il sollicité par les personnes atteintes de la maladie de Parkinson ? Le cas échéant, à quelle fréquence et pour quels services ?

Quelles mesures et quels moyens la Commission communautaire française met-elle en œuvre pour informer efficacement la population et la sensibiliser à cette maladie ? Existe-t-il des communications informant la population bruxelloise des gestes adéquats pour venir en aide aux personnes victimes de crises de raideur dans un lieu public, par exemple ? Quelle place vos plans de promotion de la santé et programmes de prévention accordent-ils à cette maladie ?

À l'occasion de la Journée mondiale du 11 avril, durant laquelle est notamment diffusée une image de tulipe, symbole de solidarité envers les personnes atteintes de la maladie de Parkinson, vos services prévoient-ils habituellement, d'initiative ou en soutien, des communications ou actions positives ?

Enfin, cette maladie a-t-elle déjà fait l'objet de discussions au sein de la conférence interministérielle de la Santé publique ? Si tel n'est pas le cas, trouveriez-vous opportun de soulever ce point lors d'une future rencontre avec vos homologues ?

Mme Barbara Trachte, ministre-présidente. - Ma réponse sera une synthèse des éléments apportés par mon cabinet ainsi que ceux de M. Maron et de M. Vervoort.

La Commission communautaire française ne connaît pas le nombre de Bruxellois atteints de la maladie de Parkinson. Une extrapolation statistique basée sur des données de l'échantillon permanent de l'Agence intermutualiste suggère que 2.360 personnes seraient atteintes de la maladie de Parkinson ou d'Alzheimer à Bruxelles.

Le service PHARE compte actuellement 40 dossiers actifs de personnes atteintes de la maladie de Parkinson ayant toutes été diagnostiquées avant 65 ans et montrant des troubles moteurs. Ces dossiers concernent des demandes d'aides matérielles portant sur les dispositifs suivants : monte-escaliers, transformations de salle de bains et toilettes, barres d'appuis et mains courantes, fauteuils, releveurs de lits, sièges de douche. Il faut y ajouter une série de petits équipements comme des assiettes avec rebord, des gobelets avec bec verseur, de longues pailles, de grands bavoirs, etc.

À ce stade, la Commission communautaire française n'a pas programmé de communication spécifique envers les personnes atteintes de la maladie de Parkinson et leurs aidants proches. Il n'est pas non plus prévu que les services participent à l'action symbolique du 11 avril.

Enfin, la maladie de Parkinson n'a pas récemment fait l'objet d'une mise à l'ordre du jour de la conférence interministérielle de la Santé publique. Ces trois dernières années, celle-ci a été particulièrement occupée par la Covid-19, et les sujets abordés commencent seulement à se diversifier à nouveau depuis quelques mois. Il n'est donc pas exclu que ce thème y soit abordé.

M. Mohamed Ouriaghli (PS).- Il y a quinze jours, nous avons appris que des chercheurs de l'UCLouvain avaient découvert une nouvelle protéine. Cette découverte pourrait améliorer la compréhension de maladies comme la maladie d'Alzheimer et la maladie de Parkinson. Nous pouvons nous en réjouir, mais, en attendant, il faut poursuivre l'information, la sensibilisation et la prévention. La Commission communautaire française a un rôle à jouer en ces matières, fût-il minime.

LE SOUS-TITRAGE EN NÉERLANDAIS ET EN ANGLAIS DE BX1

Question orale de Mme Anne-Charlotte d'Ursel

à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Culture

Mme la présidente.- La ministre-présidente Barbara Trachte répondra à la question orale pour le ministre Rudi Vervoort.

Mme Anne-Charlotte d'Ursel (MR).- En tant que média régional belge de service public centré sur Bruxelles, BX1, anciennement Télé Bruxelles, informe les Bruxellois francophones depuis 38 ans. BX1 diffuse principalement des informations locales sur la ville de Bruxelles, ainsi que des programmes sur la culture, les sports et la vie quotidienne en Région bruxelloise. Ses contenus sont diffusés sur Internet, à la télévision, et, depuis septembre 2019, à la radio.

La chaîne est une asbl financée principalement par une dotation de la Commission communautaire française dans le cadre d'un contrat de gestion, ainsi que par la Communauté française et la publicité. Selon l'article 4 de ses statuts, elle a pour mission de service public la production et la réalisation de programmes qui reflètent la vie politique, culturelle, économique, sociale et sportive de la population bruxelloise. Elle est également chargée de promouvoir la visibilité de Bruxelles en tant que Région, capitale de la Communauté française, de la Belgique et de l'Union européenne.

Ville-Région bilingue où cohabitent francophones et néerlandophones, Bruxelles est, de plus, en raison de la présence de nombreuses institutions européennes et internationales, une ville multiculturelle avec une grande diversité de langues parlées. Dès lors, il nous paraît important de pouvoir informer tous les Bruxellois, qu'ils parlent le néerlandais ou pratiquent l'anglais, sur l'actualité et la réalité de leur lieu de résidence. De plus, il est indéniable que le sous-titrage permet un certain éveil linguistique de part et d'autre.

Par ailleurs, dans une approche plus régionale, Bruzz offre déjà une option de sous-titrage en français pour ses émissions, disponible via la page 889 de son télétexte. Cette initiative témoigne de la volonté de Bruzz de promouvoir l'ouverture culturelle et de toucher un public plus large, incluant l'ensemble des habitants de Bruxelles, dont les francophones. Cette décision est motivée par des considérations tant idéologiques que pratiques.

Il est possible de suivre des séquences de BX1 sur YouTube avec des sous-titres en néerlandais et en anglais, mais pas sur la chaîne en direct, ce qui empêche de fidéliser beaucoup de spectateurs bruxellois.

Dans le but de diffuser l'information le plus largement possible dans la capitale de l'Europe, est-il envisageable, comme le fait son homologue flamande qui l'inclut dans son budget, de demander à BX1, dans le cadre de son contrat de gestion avec la Commission communautaire française, de proposer un sous-titrage en néerlandais, voire en anglais, pour une partie de ses programmes ?

Afin de mutualiser les coûts et de créer des synergies en matière de sous-titrages, un partenariat avec Bruzz est-il envisageable ? Des études de coût et de faisabilité ont-elles été réalisées dans cette optique ? Dans l'affirmative, avec quels résultats ? Dans la négative, pourquoi ?

Où en est le dossier du futur siège de BX1 ? À quel montant est estimé le déménagement ? Pourriez-vous préciser les coûts supplémentaires pour BX1 et la Commission communautaire française liés à l'inflation et au retard du chantier ? Comment allez-vous y faire face ?

Quelle est la répartition prévue de ces nouveaux coûts entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Commission communautaire française ?

(Applaudissements sur les bancs du groupe MR)

(M. Hasan Koyuncu, premier vice-président, prend place au fauteuil présidentiel)

Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.- Les éléments de réponse qui suivent m'ont été transmis par M. Vervoort.

L'asbl Télé Bruxelles, devenue BX1, a été créée à l'initiative de la Commission communautaire française, dont elle reçoit un subside depuis sa création en 1985. En 2023, cette subvention s'élève à 4.028.093,09 euros. Ce montant permet à BX1 d'accomplir les missions définies dans son contrat de gestion 2019-2023 : l'information et l'actualité en des matières telles que le sport, la culture, les activités bruxelloises et l'éducation permanente. Je vous renvoie audit contrat pour plus de détails.

L'asbl BX1 veille à garantir, par les moyens de diffusion adéquats, la réception de ses programmes et la qualité de cette réception pour la population francophone de la Région de Bruxelles-Capitale et de la périphérie. À ce stade, le contrat de gestion ne prévoit pas de couvrir des dépenses liées à un sous-titrage en néerlandais et/ou en anglais. En ce qui concerne les missions du futur contrat de gestion 2024-2029, je ne peux me prononcer tant que celui-ci ne sera pas approuvé par le Collège de la Commission communautaire française. Nous entamons actuellement, à son initiative, les travaux en vue de sa rédaction.

Des partenariats existent entre BX1 et différents médias, dont Bruzz. Néanmoins, ils portent davantage sur de l'échange de contenus que sur le sous-titrage. L'auditorat potentiel de Bruzz est évidemment différent de celui de BX1. Il est donc plus important pour Bruzz de sous-titrer ses programmes afin d'élargir son public cible aux locuteurs qui ne comprennent pas le néerlandais.

Le sous-titrage ne pourrait se faire sans un apport important de moyens. À défaut, il risquerait de pénaliser la qualité des programmes diffusés. Rappelons que les budgets alloués par la Fédération Wallonie-Bruxelles aux médias de proximité tels que BX1 sont quatre fois inférieurs aux montants dégagés par la Commission communautaire française. Les enjeux du contrat de gestion sont multiples et la question de la langue et du sous-titrage fera sûrement l'objet de discussions. Il n'existe pas encore d'étude de faisabilité sur ce sujet, mais la budgétisation d'un tel projet

représente des montants importants. Il reviendra au Collège de définir s'il s'agit d'une priorité ou non. À ce stade, elle n'est pas inscrite dans la déclaration de politique générale de la Commission communautaire française.

En ce qui concerne le futur siège d'activité de BX1 dans le bâtiment Frame au sein du futur quartier Mediapark, les travaux ont commencé et le bâtiment sort doucement de terre. Comme tous les chantiers de par le monde, il a pris un retard imputable notamment à la pandémie et aux conséquences de la guerre en Ukraine.

La maîtrise d'ouvrage du projet a été déléguée par BX1 à la Société d'aménagement urbain (SAU). Les travaux sont en partie financés par le fonds de la précédente programmation du Fonds européen de développement régional (Feder). Comme mon collègue, M. Vervoort, est également compétent en cette matière au niveau de la Région, il se permet de faire un grand écart institutionnel pour vous répondre également sur ce point. Lors du dernier Comité de suivi de la mission déléguée de maîtrise d'ouvrage du projet subsidié par le Feder, la SAU et BX1 devaient encore discuter des éléments liés aux coûts supplémentaires ou à l'indexation des prix dans le cadre de ce projet.

À ce stade, les crédits sont disponibles pour honorer les états d'avancement, mais un accord devra intervenir prochainement pour définir la méthode de prise en charge des surcoûts. Par ailleurs, le Comité de suivi a acté les retards globaux du projet – environ sept mois à ce jour – ainsi que quelques problèmes techniques liés à l'exécution du chantier. La SAU et BX1 ont convenu de discuter très prochainement des aspects financiers liés à ce chantier. M. Vervoort pourra vous en dire plus une fois un accord obtenu entre les parties.

Mme Anne-Charlotte d'Ursel (MR). - Je suis impressionnée d'entendre que le sous-titrage demanderait un apport important de moyens. Il serait intéressant que vos propos soient étayés par une étude. Il me semble que les nouvelles technologies et les nouveaux logiciels permettent d'obtenir des transcriptions traduites de manière assez simple. Il suffit de se rendre sur YouTube pour le constater. On y obtient les sous-titres désirés en anglais, en néerlandais ou autre, en toute simplicité. Des logiciels permettent en tout cas une traduction instantanée en anglais. Ce serait déjà pas mal, pour une capitale de l'Europe qui veut rayonner dans le monde. Je vous invite donc à creuser cette question, qui correspond à une véritable attente.

Je vous propose également de réaliser une campagne de communication sur BX1, et sur le fait que nombre de ses reportages sont disponibles sur la chaîne sur YouTube, ce qui permet d'obtenir facilement un sous-titrage.

Confirmez-vous que les premières équipes de BX1 pourront travailler au nouveau siège, dans le futur quartier Mediapark, à partir de 2025 ?

*(Mme Magali Plovie, présidente,
prend place au fauteuil présidentiel)*

Mme Barbara Trachte, ministre-présidente. - À nouveau, je vous transmets les éléments fournis par M. Vervoort. Comme je ne gère pas ce dossier, je n'ai pas les informations concernant le calendrier du chantier, mais je peux vous dire qu'il y a un retard global de sept mois.

Mme Anne-Charlotte d'Ursel (MR). - Si l'on souhaite que notre capitale devienne bilingue ou trilingue dans nombre de matières, y compris l'enseignement, la télévision – notre chaîne locale en particulier – peut aussi montrer l'exemple.

QUESTION D'ACTUALITÉ

Mme la présidente. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Schepmans.

LA GRAVE MENACE QUI PÈSE SUR LES ENTREPRISES DE TRAVAIL ADAPTÉ (ETA) BRUXELLOISES

Question d'actualité de Mme Françoise Schepmans

à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées

Mme la présidente. - La ministre-présidente Barbara Trachte répondra à la question d'actualité pour le ministre Rudi Vervoort.

Mme Françoise Schepmans (MR). - La deuxième plus grande ETA de la Région bruxelloise a annoncé le licenciement collectif de plus d'une centaine de travailleurs, qui vont ainsi se retrouver sans emploi. Cette décision touche tout le secteur des ETA qui poursuivent l'objectif essentiel de l'insertion professionnelle de personnes porteuses d'un handicap. Comme d'autres, ce secteur souffre de la crise engendrée par la pandémie et de la crise économique, auxquelles il faut ajouter la concurrence du travail pénitentiaire.

Le Gouvernement envisage-t-il une réforme de ce secteur ? L'étude commandée par la Commission communautaire française et par la Fédération bruxelloise des entreprises de travail adapté a-t-elle abouti ? Quelles informations nous fournit-elle et quel soutien votre Gouvernement compte-t-il apporter à ce secteur ?

Je rappelle que mon groupe politique avait déposé un texte pour précisément soutenir les ETA en permettant que les travailleurs comptabilisés aujourd'hui comme personnes physiques puissent être désormais considérés comme équivalents temps pleins. Cela faciliterait l'engagement de personnel. Le Gouvernement s'est-il saisi de cette réforme ?

(Applaudissements sur les bancs du groupe MR)

Mme Barbara Trachte, ministre-présidente. - Le groupe de travail dit ETA, créé à l'initiative de mon homologue régional Rudi Vervoort, s'est réuni à plusieurs reprises depuis le mois de décembre 2022. Il est composé de représentants de la Fédération bruxelloise des entreprises de travail adapté, des organisations représentatives des travailleurs et de l'administration de la Commission communautaire française, ainsi que d'un membre du cabinet de M. Vervoort.

Ce groupe de travail a finalisé, vendredi dernier, un cahier spécial des charges pour une étude visant à déterminer les conditions de mise en œuvre d'un « *new deal* » en faveur des ETA agréées par la Commission communautaire française et tous leurs travailleurs.

Les conclusions de cette étude sont attendues dans le courant du premier trimestre 2024. L'objectif est de dégager des pistes pour pérenniser les ETA en Région bruxelloise et

trouver un point d'équilibre entre le bien-être des travailleurs en situation de handicap et la rentabilité économique.

Entre-temps, la Commission communautaire française a déjà aidé à plusieurs reprises les ETA durant la pandémie de Covid-19, la guerre en Ukraine et la crise énergétique :

- en 2020, 1,6 million d'euros ont été répartis entre les douze ETA ;
- en 2021, le Parlement a adopté un décret visant à ne pas récupérer les soldes des avances versées aux ETA au cours des deux derniers trimestres 2020 ;
- en 2022, M. Vervoort a dégagé, en fin d'année budgétaire, un montant de 2 millions d'euros pour aider les douze ETA à faire face aux crises qu'elles subissent de plein fouet.

Pour le comptage des travailleurs en situation de handicap, un mode de calcul différent de celui actuellement appliqué n'est pas à l'ordre du jour.

S'agissant de l'ETA Manufast, qui a annoncé le possible licenciement de 100 travailleurs dans les prochains mois, M. Vervoort et son administration suivent attentivement la situation. Une réunion a déjà eu lieu entre l'ETA et le service Personne handicapée autonomie recherchée. Par ailleurs, le cabinet de M. Vervoort a pris contact avec celui du ministre Bernard Clerfayt afin qu'Actiris se tienne prêt à aider au reclassement de ces travailleurs en situation de handicap.

Mme Françoise Schepmans (MR).- Les résultats de l'étude sont attendus pour le premier trimestre 2024. C'est un délai relativement long pour une étude commandée à la fin de 2022. Il aurait été intéressant d'en ressentir les effets plus rapidement. Sera-t-il possible de la consulter ?

Soulignons que, pour le groupe MR, comptabiliser ces travailleurs en équivalents temps plein, c'est donner à ces entreprises une bulle d'oxygène dont elles ont bien besoin.

VOTES NOMINATIFS

**CONCLUSIONS DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT,
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE,
DES PERSONNES HANDICAPÉES, DU TRANSPORT SCOLAIRE,
DES CRÈCHES, DE LA CULTURE ET DU TOURISME
RELATIVES À LA PROPOSITION DE RÉOLUTION
CONCERNANT LES AIDES INDIVIDUELLES À L'INTÉGRATION
POUR LES PERSONNES DE PLUS DE 65 ANS
SOUFFRANT DE DÉFICIENCE VISUELLE**

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif des conclusions de la commission de l'Enseignement, de la Formation professionnelle, des Personnes handicapées, du Transport scolaire, des Crèches, de la Culture et du Tourisme tendant à ne pas adopter la proposition de résolution concernant les aides individuelles à l'intégration pour les personnes de plus de 65 ans souffrant de déficience visuelle, déposée par Mme Aurélie Czekalski, M. David Weytsman et Mme Céline Fremault.

Le vote vise à confirmer ou non lesdites conclusions. Celles et ceux qui adhèrent aux conclusions de rejet de la commission votent pour, et inversement.

Il est procédé au vote.

- 62 membres ont pris part au vote.
- 37 membres ont voté oui.
- 25 membres ont voté non.

Ont voté oui : Leila Agic, Martin Casier, Delphine Chabbert, Ridouane Chahid, Ibrahim Donmez, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmerly, Marc-Jean Ghysse, Véronique Jamouille, Hasan Koyuncu, Fadila Laanan, Mohamed Ouriaghli, Sevet Temiz, Julien Uyttendaele, Margaux De Ré, Zoé Genot, Marie Lecocq, Pierre-Yves Lux, Ahmed Mouhssin, Thomas Naessens, Ingrid Parmentier, John Pitseys, Magali Plovie, Tristan Roberti, Matteo Segers, Calvin Soiresse Njall, Farida Tahar, Hicham Talhi, Nicole Nketo Bomele, Emmanuel De Bock, Ariane de Lobkowicz-d'Ursel, Jonathan de Patoul, Sadik Köksal, Marc Loewenstein, Christophe Magdalijns, Joëlle Maison et Michael Vossaert.

Ont voté non : Latifa Ait-Baala, Clémentine Barzin, Geoffroy Coomans de Brachène, Aurélie Czekalski, Vincent De Wolf, Dominique Dufourny, Anne-Charlotte d'Ursel, David Leisterh, Bertin Mampaka Mankamba, Françoise Schepmans, Alain Vander Elst, Gaëtan Van Goidsenhoven, David Weytsman, Bruno Bauwens, Francis Dagrín, Françoise De Smedt, Leila Lahssaini, Petya Obolensky, Luc Vancauwenberge, Christophe De Beukelaer, Céline Fremault, Gladys Kazadi, Pierre Kompany, Victoria Austræet et Véronique Lefrancq.

En conséquence, les conclusions de la commission de l'Enseignement, de la Formation professionnelle, des Personnes handicapées, du Transport scolaire, des Crèches, de la Culture et du Tourisme sont adoptées et la proposition de résolution est rejetée.

**CONCLUSIONS DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT,
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE,
DES PERSONNES HANDICAPÉES, DU TRANSPORT SCOLAIRE,
DES CRÈCHES, DE LA CULTURE ET DU TOURISME
RELATIVES À LA PROPOSITION DE RÉOLUTION
VISANT À RÉALISER UN AUDIT EXTERNE
DE BRUXELLES FORMATION**

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif des conclusions de la commission de l'Enseignement, de la Formation professionnelle, des Personnes handicapées, du Transport scolaire, des Crèches, de la Culture et du Tourisme tendant à ne pas adopter la proposition de résolution visant à réaliser un audit externe de Bruxelles Formation, déposée par M. David Leisterh et Mme Clémentine Barzin.

Le vote vise à confirmer ou non lesdites conclusions. Celles et ceux qui adhèrent aux conclusions de rejet de la commission votent pour, et inversement.

Il est procédé au vote.

- 62 membres ont pris part au vote.
- 43 membres ont voté oui.
- 19 membres ont voté non.

Ont voté oui : Leila Agic, Martin Casier, Delphine Chabbert, Ridouane Chahid, Ibrahim Donmez, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmerly, Marc-Jean Ghysse, Véronique Jamouille, Hasan Koyuncu, Fadila Laanan, Mohamed Ouriaghli, Sevet Temiz, Julien Uyttendaele, Margaux De Ré, Zoé Genot, Marie Lecocq, Pierre-Yves Lux, Ahmed Mouhssin, Thomas Naessens, Ingrid Parmentier, John Pitseys, Magali Plovie, Tristan Roberti, Matteo Segers, Calvin Soiresse Njall, Farida Tahar, Hicham Talhi, Nicole Nketo Bomele, Emmanuel De Bock, Ariane de Lobkowicz-d'Ursel, Jonathan de Patoul, Sadik Köksal, Marc Loewenstein, Christophe Magdalijns, Joëlle Maison, Michael Vossaert, Bruno Bauwens, Francis Dagrín, Françoise De Smedt, Leila Lahssaini, Petya Obolensky et Victoria Austræet.

Ont voté non : Latifa Aït-Baala, Clémentine Barzin, Geoffroy Coomans de Brachène, Aurélie Czekalski, Vincent De Wolf, Dominique Dufourny, Anne-Charlotte d'Ursel, David Leisterh, Bertin Mampaka Mankamba, Françoise Schepmans, Alain Vander Elst, Gaëtan Van Goidsenhoven, David Weytsman, Luc Vancauwenberge, Christophe De Beukelaer, Céline Fremault, Gladys Kazadi, Pierre Kompany et Véronique Lefrancq.

En conséquence, les conclusions de la commission de l'Enseignement, de la Formation professionnelle, des Personnes handicapées, du Transport scolaire, des Crèches, de la Culture et du Tourisme sont adoptées et la proposition de résolution est rejetée.

PROPOSITION DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT VISANT À REMPLACER L'ARTICLE 42TER CONCERNANT LES COMMISSIONS DÉLIBÉRATIVES ENTRE PARLEMENTAIRES ET CITOYENS COMPOSÉES DE DÉPUTÉS ET INVITANT DES CITOYENS TIRÉS AU SORT ET L'ANNEXE RELATIVE AU VADE-MECUM ET GLOSSAIRE DU 10 JUILLET 2020 ÉTABLIS PAR LE GROUPE DE TRAVAIL « COMMISSIONS DÉLIBÉRATIVES »

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle le vote sur la proposition de modification du Règlement visant à remplacer l'article 42ter concernant les commissions délibératives entre parlementaires et citoyens composées de députés et invitant des citoyens tirés au sort et l'annexe relative au vade-mecum et glossaire du 10 juillet 2020 établis par le groupe de travail « Commissions délibératives », déposée par Mme Magali Plovie.

Il est procédé au vote.

- 62 membres ont pris part au vote.
- 43 membres ont voté oui.
- 19 membres se sont abstenus.

Ont voté oui : Leila Agic, Martin Casier, Delphine Chabbert, Ridouane Chahid, Ibrahim Donmez, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Marc-Jean Ghysse, Véronique Jamouille, Hasan Koyuncu, Fadila Laanan, Mohamed Ouriaghli, Sevkem Temiz, Julien Uyttendaele, Margaux De Ré, Zoé Genot, Marie Lecocq, Pierre-Yves Lux, Ahmed Mouhssin, Thomas Naessens, Ingrid Parmentier, John Pitseys, Magali Plovie, Tristan Roberti, Matteo Segers, Calvin Soiresse Njall, Farida Tahar, Hicham Talhi, Nicole Nketo Bomele, Emmanuel De Bock, Ariane de Lobkowicz-d'Ursel, Jonathan de Patoul, Sadik Köksal, Marc Loewenstein, Christophe Magdalijs, Joëlle Maison, Michael Vossaert, Christophe De Beukelaer, Céline Fremault, Gladys Kazadi, Pierre Kompany, Victoria Austraet et Véronique Lefrancq.

Se sont abstenus : Latifa Aït-Baala, Clémentine Barzin, Geoffroy Coomans de Brachène, Aurélie Czekalski, Vincent De Wolf, Dominique Dufourny, Anne-Charlotte d'Ursel, David Leisterh, Bertin Mampaka Mankamba, Françoise Schepmans, Alain Vander Elst, Gaëtan Van Goidsenhoven, David Weytsman, Bruno Bauwens, Francis Dagrín, Françoise De Smedt, Leila Lahssaini, Petya Obolensky et Luc Vancauwenberge.

En conséquence, la proposition de modification de l'article 42ter concernant les commissions délibératives entre parlementaires et citoyens composées de députés et invitant des citoyens tirés au sort et l'annexe relative au vade-mecum et glossaire du 10 juillet 2020 établis par le groupe de travail « Commissions délibératives » est adoptée.

Elle sera notifiée à l'ensemble des membres du Parlement.

PROPOSITION DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT VISANT À ASSURER LA PUBLICITÉ DES DÉBATS LORS DES RÉUNIONS DE LA COMMISSION SPÉCIALE DU BUDGET ET DU COMPTE DE L'ASSEMBLÉE ET DE LA COMMISSION SPÉCIALE DU RÈGLEMENT

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle le vote sur la proposition de modification du Règlement visant à assurer la publicité des débats lors des réunions de la commission spéciale du Budget et du Compte de l'Assemblée et de la commission spéciale du Règlement.

Il est procédé au vote.

- 62 membres ont pris part au vote.
- 62 membres ont voté oui.

Ont voté oui : Leila Agic, Martin Casier, Delphine Chabbert, Ridouane Chahid, Ibrahim Donmez, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Marc-Jean Ghysse, Véronique Jamouille, Hasan Koyuncu, Fadila Laanan, Mohamed Ouriaghli, Sevkem Temiz, Julien Uyttendaele, Margaux De Ré, Zoé Genot, Marie Lecocq, Pierre-Yves Lux, Ahmed Mouhssin, Thomas Naessens, Ingrid Parmentier, John Pitseys, Magali Plovie, Tristan Roberti, Matteo Segers, Calvin Soiresse Njall, Farida Tahar, Hicham Talhi, Latifa Aït-Baala, Clémentine Barzin, Geoffroy Coomans de Brachène, Aurélie Czekalski, Vincent De Wolf, Dominique Dufourny, Anne-Charlotte d'Ursel, David Leisterh, Bertin Mampaka Mankamba, Françoise Schepmans, Alain Vander Elst, Gaëtan Van Goidsenhoven, David Weytsman, Nicole Nketo Bomele, Emmanuel De Bock, Ariane de Lobkowicz-d'Ursel, Jonathan de Patoul, Sadik Köksal, Marc Loewenstein, Christophe Magdalijs, Joëlle Maison, Michael Vossaert, Bruno Bauwens, Francis Dagrín, Françoise De Smedt, Leila Lahssaini, Petya Obolensky, Luc Vancauwenberge, Christophe De Beukelaer, Céline Fremault, Gladys Kazadi, Pierre Kompany, Victoria Austraet et Véronique Lefrancq.

En conséquence, la proposition de modification du Règlement visant à assurer la publicité des débats lors des réunions de la commission spéciale du Budget et du Compte de l'Assemblée et de la commission spéciale du Règlement est adoptée.

Elle sera notifiée à l'ensemble des membres du Parlement.

CLÔTURE

Mme la présidente.- Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochaine séance, sur convocation.

La séance est levée à 12h15.

Membres du Parlement présents à la séance : Leila Agic, Latifa Aït-Baala, Victoria Austraet, Clémentine Barzin, Bruno Bauwens, Nicole Nketo Bomele, Martin Casier, Delphine Chabbert, Ridouane Chahid, Geoffroy Coomans de Brachène, Aurélie Czekalski, Francis Dagrín, Christophe De Beukelaer, Emmanuel De Bock, Ariane de Lobkowicz-d'Ursel, Jonathan de Patoul, Margaux De Ré, Françoise De Smedt, Vincent De Wolf, Ibrahim Donmez, Dominique Dufourny, Anne-Charlotte d'Ursel, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Céline Fremault, Zoé Genot, Marc-Jean Ghysse, Véronique Jamouille, Gladys Kazadi, Sadik Köksal, Pierre Kompany, Hasan Koyuncu, Fadila Laanan, Leila Lahssaini, Marie Lecocq, Véronique Lefrancq, David Leisterh, Marc

C.R. N° 81 (2022-2023)

Loewenstein, Pierre-Yves Lux, Christophe Magdalijs, Joëlle Maison, Bertin Mampaka Mankamba, Ahmed Mouhssin, Thomas Naessens, Petya Obolensky, Mohamed Ouriaghli, Ingrid Parmentier, John Pitseys, Magali Plovie, Tristan Roberti, Françoise Schepmans, Matteo Segers, Calvin Soirese Njall, Farida Tahar, Hicham Talhi, Sevket Temiz,

Julien Uyttendaele, Luc Vancauwenberge, Alain Vander Elst, Gaëtan Van Goidsenhoven, Michael Vossaert et David Weytsman.

Membres du Gouvernement présents à la séance : Barbara Trachte et Bernard Clerfayt.

ANNEXE 1

RÉUNIONS DES COMMISSIONS

COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DES PERSONNES HANDICAPÉES, DU TRANSPORT SCOLAIRE, DES CRÈCHES, DE LA CULTURE ET DU TOURISME

MARDI 21 MARS 2023

1. Visite de l'Institut royal pour sourds et aveugles (IRSA)
2. Divers

Membres présents : Mme Latifa Aït-Baala, Mme Clémentine Barzin, Mme Aurélie Czekalski, Mme Isabelle Emmery, Mme Joëlle Maison, M. Ahmed Mouhssin, M. Mohamed Ouriaghli (président), Mme Françoise Schepmans.

Étaient également présentes : Mme Céline Fremault (députée) et Mme Rose Romain (directrice générale de l'IRSA).

COMMISSION SPÉCIALE DU RÈGLEMENT

MERCREDI 22 MARS 2023

1. Proposition de modification du Règlement visant à remplacer l'article 42ter concernant les commissions délibératives entre parlementaires et citoyens composées de députés et invitant des citoyens tirés au sort et l'annexe relative au vade-mecum et glossaire du 10 juillet 2020 établis par le groupe de travail « Commissions délibératives », déposée par Mme Magali Plovie [doc. 111 (2022-2023) n° 1]
2. Proposition de modification du Règlement visant à assurer la publicité des débats lors des réunions de la commission spéciale du Budget et du Compte de l'Assemblée et de la commission spéciale du Règlement, déposée par Mme Magali Plovie [doc. 114 (2022-2023) n° 1]
3. Divers

Membres présents : Mme Delphine Chabbert, Mme Isabelle Emmery (remplace M. Jamal Ikazban), M. Hasan Koyuncu, Mme Marie Nagy (remplace M. Jonathan de Patoul), M. Petya Obolensky, Mme Magali Plovie (présidente), Mme Farida Tahar, Mme Viviane Teitelbaum, M. Gaëtan Van Goidsenhoven et M. Michael Vossaert.

Membres absents : M. Christophe De Beukelaer, Mme Stéphanie Koplowicz (excusée) et Mme Viviane Teitelbaum (excusée).

Était également présent : M. Bruno Vanleemputten (greffier).

COMITÉ D'AVIS POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

MERCREDI 22 MARS 2023

1. Auditions relatives au « Genderbudgeting »
2. Divers

Membres présents : Mme Leila Agic, Mme Latifa Aït-Baala, M. Emmanuel De Bock (remplace Mme Nicole Nketo Bomele), M. Ahmed Mouhssin et Mme Marie Nagy (présidente).

Membres absents : Mme Margaux De Ré, Mme Isabelle Emmery, Mme Elisa Groppi (excusée), M. Jamal Ikazban (excusé), M. Petya Obolensky, Mme Farida Tahar et Mme Viviane Teitelbaum.

COMMISSION INTERPARLEMENTAIRE

LUNDI 27 MARS 2023

1. Adoption du règlement d'ordre intérieur de la commission interparlementaire
2. Désignation des coprésidents et vice-présidents
3. **Projet de décret et ordonnance conjoints de la Région de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire commune et la Commission communautaire française modifiant le décret et ordonnance conjoints relatifs au médiateur bruxellois du 16 mai 2019 [PFB doc. 97 (2022-2023) n° 1 ; PRB A-563/1 – 2021/2022 ; ARCCC B-117/1 – 2021/2022 ; et amendements n°s 1 à 5]**

Délégation du Parlement francophone bruxellois :

Membres présents : M. Geoffroy Coomans de Brachène (remplace M. Vincent De Wolf, excusé), M. Ridouane Chahid (supplée M. Jamal Ikazban, excusé), M. Emmanuel De Bock (supplée M. Jonathan de Patoul), Mme Nadia El Yousfi, M. Marc-Jean Ghysels (supplée Mme Isabelle Emmery), M. Marc Loewenstein (partim), Mme Joëlle Maison (remplace partim M. Marc Loewenstein), M. Ahmed Mouhssin, M. Petya Obolensky (coprésident), Mme Magali Plovie, Mme Farida Tahar, M. Luc Vancauwenberge, et M. Alain Vander Elst (remplace Mme Viviane Teitelbaum, excusée).

Membres absents : Mme Margaux De Ré, Mme Isabelle Emmery, Mme Elisa Groppi (excusée), M. Jamal Ikazban (excusé), M. Petya Obolensky, Mme Farida Tahar et Mme Viviane Teitelbaum.

Délégation du Parlement régional bruxellois et de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune :

Membres présents : Mme Latifa Aït Baala (remplace M. Vincent De Wolf), M. Juan Benjumea Moreno (remplace Mme Lotte Stoops), M. Bruno Bauwens, Mme Delphine Chabbert, Mme Aurélie Czekalski, Mme Marie Lecocq (remplace Mme Ingrid Parmentier), M. Rachid Madrane, M. Christophe Magdalijs, M. John Pitseys, et M. Gilles Verstraeten.

Excusés : M. Fouad Ahidar, M. Jonathan de Patoul, M. Vincent De Wolf, Mme Isabelle Emmery, M. Jamal Ikazban, Mme Véronique Jamoulle, Mme Ingrid Parmentier, Mme Lotte Stoops, Mme Viviane Teitelbaum, M. David Weytsman.

Assistaient également à la réunion : Mme Barbara Trachte (ministre-présidente) et M. Sven Gatz (ministre de la Région Bruxelles-Capitale).

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA FAMILLE ET DE LA SANTÉ

MARDI 28 MARS 2023

1. Visite de l'asbl A.N.A.I.S.
2. Divers

Ont participé à la visite : Mme Leïla Agic, Mme Latifa Aït-Baala, M. Ibrahim Donmez, Mme Isabelle Emmery, Mme Véronique Jamoulle, M. Hasan Koyuncu, Mme Joëlle Maison, M. Ahmed Mouhssin, Mme Magali Plovie, Mme Farida Tahar et M. David Weytsman (président).

ANNEXE 2

ARRÊTÉS DE RÉALLOCATION

2023/109 modifiant le budget de la Commission communautaire française pour l'année 2023 par transfert de crédit entre allocations de base de la mission 21

2023/143 modifiant le budget de la Commission communautaire française pour l'année 2023 par transfert de crédit entre allocations de base de la mission 11

2023/180 modifiant le budget de la Commission communautaire française pour l'année 2023 par transfert de crédit entre allocations de base de la mission 23 et 30

2023/224 modifiant le budget pour l'année 2023 (décret) par transfert de crédits entre allocations de base de la mission 22 – programme 0022023/284 modifiant le budget pour l'année 2023 (décret) par transfert de crédits entre allocations de base de la mission 22 – programme 002

2023/301 modifiant le budget de la Commission communautaire française pour l'année 2023 par transfert de crédit entre allocations du programme 1 de la mission 22

2023/302 modifiant le budget de la Commission communautaire française pour l'année 2023 tel qu'ajusté par transfert de crédit entre allocations de base de la mission 30

2023/344 modifiant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année 2023 par transfert de crédit entre allocations de base des missions 23 et 30

2023/416 modifiant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année 2023 par transfert de crédits entre allocations de base de la mission 23, programme 003 – Promotion de la santé

COUR CONSTITUTIONNELLE

Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement francophone bruxellois :

- la question préjudicielle relative aux articles 162*bis* et 194 du Code d'instruction criminelle, posée par la Cour d'appel de Mons ;
- les questions préjudicielles relatives à l'article 17 de la loi du 11 février 2013 « organisant la profession d'agent immobilier », posées par la chambre d'appel de l'Institut professionnel des agents immobiliers ;
- la question préjudicielle relative à l'article 2.5.6.0.2, § 1^{er}, 2^o, du Code flamand de la fiscalité du 13 décembre 2013 (avant son abrogation par l'article 5 du décret du 17 juillet 2015), posée par la Cour d'appel de Bruxelles ;
- les questions préjudicielles concernant l'article 65/1 de la loi du 16 mars 1968 « relative à la police de la circulation routière », posées par le Tribunal de police de Flandre orientale, division d'Alost ;
- les questions préjudicielles concernant l'article 39 de la loi du 3 juillet 1978 « relative aux contrats de travail » et les articles 103*bis* à 103*quinquies* de la loi de redressement du 22 janvier 1985 contenant des dispositions sociales, posées par la Cour du travail de Liège, division de Liège ;
- question préjudicielle relative aux articles 2.12.3.0.1, 2.12.4.0.1 et 3.3.1.0.15 du Code flamand de la fiscalité du 13 décembre 2013, posée par le Tribunal de première instance de Flandre orientale, division de Gand ;
- les questions préjudicielles relatives à l'article 2.3.14 du Code civil, posées par le tribunal de la famille du Tribunal de première instance de Liège, division de Verviers ;
- le recours en annulation des articles 8, 10, 13 et 16 de la loi du 16 octobre 2022 « visant la création du Registre central pour les décisions de l'ordre judiciaire et relative à la publication des jugements et modifiant la procédure d'assises relative à la récusation des jurés », introduit par Pierre Thiriart et autres.

